

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 juillet 2026
à 18 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er juin 2026

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267370002

Attribution d'un contrat à 9190-8673 Québec inc. - Les entreprises Roseneige au montant de 302 955,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du parc Denise-Morelle et autorisation d'une dépense totale de 333 251,50 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 30 295,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DDTET54-26-07 - 4 soumissionnaires conformes

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1265828001

Attribution d'un contrat à Les entrepreneurs Bucaro inc. au montant de 935 346.23 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs (RMT), PCPR et construction de dos d'âne, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autorisation d'une dépense totale de 1 098 114.44 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 69 233.59\$ et les contingences de 93 534,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DDTET54-26-06 - 5 soumissionnaires

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1263945011

Octroi de deux contributions financières totalisant 3 800 \$, taxes incluses, aux organismes Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP) et la Fête des voisins Milton-Parc

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1250289002

Addenda n°1 à la convention de contribution financière conclue avec l'organisme YMCA du Parc pour le projet Intervention jeunesse au chalet Baldwin afin d'octroyer la somme supplémentaire de 21 475 \$, dans le cadre du programme Prévention Montréal

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1269519005

Octroi d'une contribution financière de 5 000\$, toutes taxes applicables, provenant du Programme des arrondissements - festivals et événements, à l'organisme La Maison d'Aurore pour le projet de fête communautaire pour le 50ème anniversaire de l'organisme et approbation de la convention à cet effet

District(s) : DeLorimier

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1260498001

Octroi d'une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Les Filles Électriques, pour l'organisation de la 5ème Parade Phénoménale 2026 et approbation de la convention à cet effet

District(s) : Mile-End

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1265523003

Octroi d'une contribution financière et de soutien technique de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival International de Musique POP Montréal, pour l'organisation du Marché des possibles 2026 et approbation de la convention à cet effet

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1259034001

Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Amis du champ des possibles pour l'année 2026

District(s) : Mile-End

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1260508001

Octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ à la Corporation de développement communautaire Plateau Mont-Royal (CDC PMR), pour la période 2026-2027, afin de coordonner la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation de la convention à cet effet

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267896009

Octroi de contributions financières maximales et non récurrentes de 72 500 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End et 30 000 \$ à l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc dans le cadre du programme de soutien Hors SDC et approbation des conventions à cet effet

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs - 1267566007

Modification de la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du mois d'octobre

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267272006

Autorisation du dépôt de deux (2) demandes de subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'année financière 2026-2027

30.03 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267370003

Autorisation d'une dépense supplémentaire de 8 710,37 \$, taxes incluses, à Provencher ROY + Associés architectes, pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réalisation du projet de réaménagement du parc Denise-Morelle - Entente-cadre 23-20150

District(s) : Jeanne-Mance

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1269240007

Abrogation de la résolution CA20 250095 et adoption du premier projet de résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser les usages restaurant, bar et salle de spectacle pour les immeubles situés aux 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est

District(s) : DeLorimier

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1264602004

Adoption du second projet de résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue du Mont-Royal Est)

District(s) : DeLorimier

40.03 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1269240008

Autoriser la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 4666-4668, rue Chabot, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)

District(s) : DeLorimier

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1269239009

Accorder une dérogation mineure pour l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons dérogeant à l'apparence d'origine pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)

District(s) : Mile-End

40.05 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1260341006

Ordonnance établissant l'aménagement d'un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et Bernard Est, devant l'entrée principale de l'aréna Saint-Louis

District(s) : Mile-End
Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
et responsabilités :

40.06 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267896008

Ordonnance relative à la modification du montant maximal des subventions pouvant être accordées au cours de l'année 2026 aux SDC en vertu de l'article 26 du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026

40.07 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1269987001

Ordonnance autorisant la réduction de 50 % des frais associés à l'occupation temporaire du domaine public, des frais d'étude du projet d'agrandissement et des frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment situé au 3450, rue Saint-Urbain, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026

District(s) : Jeanne-Mance

40.08 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1260406005

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics 2026

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1268950002

Ordonnance autorisant une murale sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest

District(s) : Mile-End
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 c) promouvoir la création

40.10 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267896006

Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'automne 2026 et édicition des ordonnances afférentes

40.11 Règlement - Autre sujet

CM Direction du développement du territoire et des études techniques - 1267896007

Recommandation au conseil municipal de prolonger les heures d'ouverture des commerces du Plateau-Mont-Royal lors des promotions commerciales de l'automne 2026

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.12 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1261059001

Adoption de la résolution, en vertu du paragraphe 6 de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de retirer trois (3) cases tarifées sur la rue Fullum, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

District(s) : DeLorimier

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs - 1263945009

Modification de la structure organisationnelle de la Division des sports, loisirs et installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1267566008

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2026

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs

Dépôt des comptes-rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues en mars, avril et mai 2026

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1267370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribution d'un contrat de 302 955,91 \$, taxes incluses, à 9190-8673 Québec inc. - Les entreprises Roseneige, pour les travaux de réaménagement du parc Denise-Morelle situé au 4394, rue Rivard et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 348 399,29 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 45 443,39 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-26-07, 4 soumissionnaires conformes).

OCTROI D'UN CONTRAT DE 302 955,91 \$, TAXES INCLUSES, À 9190-8673 QUÉBEC INC. - LES ENTREPRISES ROSENEIGE, POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DENISE-MORELLE SITUÉ AU 4394, RUE RIVARD ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 333 251,50 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT LES CONTINGENCES AU MONTANT DE 30 295,60 \$, TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTET54-26-07, 4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants et des installations répondant aux besoins de sa population;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'octroyer un contrat à l'entreprise 9190-8673 Québec inc. - Les Entreprises Roseneige - pour les travaux de réaménagement du parc Denise-Morelle situé au 4394, rue Rivard, pour un montant total de 302 955,91 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-26-07;

D'autoriser une dépense totale de 333 251,50 \$, taxes incluses, et les contingences au montant de 30 295,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du parc Denise-Morelle situé au 4394, rue Rivard;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267370002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribution d'un contrat de 302 955,91 \$, taxes incluses, à 9190-8673 Québec inc. - Les entreprises Roseneige, pour les travaux de réaménagement du parc Denise-Morelle situé au 4394, rue Rivard et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 348 399,29 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 45 443,39 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-26-07, 4 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite procéder au réaménagement du parc Denise-Morelle afin de contribuer à répondre aux besoins des jeunes et à améliorer la qualité de vie du quartier en embellissant et en rendant le lieu plus accessible aux usagers. La superficie du parc à réaménager correspond à ± 523 m². Le budget participatif (2e édition) de la Ville de Montréal a accordé à l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal un montant total de 612 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement du parc Denise-Morelle. Le nouvel aménagement du parc permettra l'ajout de deux entrées définies qui inciteront les usagers de la rue Rivard à pénétrer dans le parc tout en remplaçant la clôture à cet endroit. Ensuite, un sentier principal en béton offrira un parcours piétonnier sécuritaire et universellement accessible jusqu'à la nouvelle aire de jeux pour enfants ainsi qu'au mobilier urbain accessible. Toutes ces bonifications contribueront à améliorer le lieu d'échange et de rencontre grâce à l'ajout de nouveau mobilier urbain incluant deux bancs, une table à pique-nique, une corbeille et une fontaine à boire. Enfin, l'éclairage du lampadaire existant sera mis à niveau afin d'accentuer le sentiment de sécurité dans le parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2269542002 (DGA 269542002) - 12 mars 2026 - Autoriser un virement de crédits cumulé de 7 448 472 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers les arrondissements de Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel.

GDD 269190001 (DGA 269190001) - 25 mars 2026 - Octroi d'un contrat de 101 255,93 \$, taxes incluses, à la firme Atmosphère inc., pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux 2-5 ans au parc Denise-Morelle, situé au 4394 rue Rivard, et autoriser une dépense totale à cette fin de 106 255,93 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 5 000,00 \$,

taxes incluses (Contrat gré à gré)

GDD 2257370001 (DA 257370001) - 1 octobre 2025 - Octroi d'un contrat de 99 619,39 \$, taxes incluses, à la firme PROVENCHER ROY + Associés architectes, pour l'acquisition des services professionnels pour le réaménagement du parc Denise-Morelle et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 112 616,04 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 12 996,65 \$, taxes incluses (Contrat-cadre no 23-20150)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour les travaux de réaménagement du parc Denise-Morelle situé au 4394, rue Rivard, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal.

Les travaux comprennent :

- La démolition de l'aire de jeux existante incluant, le module de jeux, la surface de sable et les bordures de béton;
- La démolition des sentiers existants;
- La construction d'une nouvelle aire de jeux incluant un nouveau module de jeux pour enfants de 2 à 5 ans;
- L'installation de nouveau mobilier tel que des bancs, une table à pique-nique, une corbeille et une fontaine à boire;
- La réfection des clôtures;
- La mise en place des surfaces gazonnées.

Les contingences représentent 10 % du contrat, soit 30 295,60 \$, taxes incluses.

Un appel d'offres public s'est tenu du 22 avril au 26 mai 2026. Il y a eu seize (16) preneurs de cahier des charges et sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission. Parmi les sept (7) soumissions reçues, une analyse des quatre (4) plus bas soumissionnaires a été effectuée. Les quatre (4) soumissionnaires analysés sont conformes. Le processus d'appel d'offres a été réalisé par l'entremise du « Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ».

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9190-8673 Québec inc. - Les entreprises Roseneige, pour un montant de 302 955,91 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9190-8673 Québec inc. - Les entreprises Roseneige	302 955,91 \$		302 955,91 \$
Les terrassements Multi-paysage inc.	311 660,52 \$		311 660,52 \$
Urbex construction inc.	326 177,64 \$		326 177,64 \$
Construction Morival Ltée.	335 815,88 \$		335 815,88 \$
Aménagement Promoverit	342 329,09 \$		342 329,09 \$
Groupe Damex	367 116,38 \$		367 116,38 \$
SAHO Construction inc.	571 914,85 \$		571 914,85 \$
Dernière estimation réalisée	270 000,00 \$		270 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			365 424,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)			20,6 %

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	268 958,94 \$ 88 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(32 955,91) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	12 %

Une estimation totale de 270 000,00 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet, soit 270 000,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux et 30 000,00 \$, taxes incluses, pour le montant des contingences. Il y a un écart de 12 % entre l'estimation effectuée par la firme mandatée au projet et le plus bas soumissionnaire conforme. Nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire conforme le plus bas se situe principalement au niveau des prix unitaires des items liés aux volets des travaux de bétonnage et électriques.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire conforme :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC);
- Annexe S - Charte de la langue française.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat est de 333 251,50 \$ taxes incluses, incluant un montant de 30 295,60 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense est assumée au budget participatif - 2e Edition - . Microparcs et microplaces.

Description	Budget participatif - 2e édition
Contrat	263 497,20 \$
Contingences 10% <u>projet total</u>	26 349,72 \$
Incidences	-
Taxes	43 404,58 \$
Total taxes incluses	333 251,50 \$

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Notamment par l'orientation : Quartier. Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le dossier est approuvé, les impacts positifs sont nombreux. Le financement permettra non seulement d'optimiser le parc Denise-Morelle mais également d'offrir plus d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communications qui inclura de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période visée pour le début des travaux : Début août 2026

Période visée pour la fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 11 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-22

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division - Aménagement écologique
du paysage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur de la Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1265828001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribution d'un contrat à l'entreprise « Les entrepreneurs Bucaro inc. ». au montant de 935 346.23 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux du projet « Reconstruction de trottoirs (RMT), PCPR et construction de dos d'âne, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » et autorisation d'une dépense totale de 1 098 114.44 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 69 233.59\$ et les contingences de 93 534,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DDTET54-26-06 - 5 soumissionnaires

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules, et sécuriser les déplacements des piétons.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 1 098 114.44 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de trottoirs (RMT), PCPR et la construction de dos d'âne, là où requis sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder, à cette fin, un contrat à la compagnie « Les entrepreneurs Bucaro inc. », soit au prix total de 935 346.23 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-26-06 (5 soumissionnaires);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences d'un montant de 93 534.62 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 69 233.59 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-25 16:12

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265828001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribution d'un contrat à l'entreprise « Les entrepreneurs Bucaro inc. ». au montant de 935 346.23 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux du projet « Reconstruction de trottoirs (RMT), PCPR et construction de dos d'âne, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » et autorisation d'une dépense totale de 1 098 114.44 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 69 233.59\$ et les contingences de 93 534,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DDTET54-26-06 - 5 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'engage à offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires. Pour atteindre cet objectif, des travaux de reconstruction des trottoirs et des bordures seront entrepris dans plusieurs situations :

- lorsque des fissures compromettent la sécurité des piétons,
- lorsqu'un ajustement est nécessaire en raison de la construction d'un nouveau bâtiment ou d'un changement dans le cours d'eau,
- pour répondre aux demandes des propriétaires riverains ayant payé pour obtenir ou modifier des entrées charretières existantes.
- lorsque des requêtes et plaintes ont été acheminées par les citoyens de l'arrondissement.

Afin de garantir la sécurité des enfants et des familles qui circulent dans les rues de l'arrondissement, la construction de dos d'âne est également prévue dans le cadre du présent contrat comme mesure d'apaisement de la circulation. Ces dos d'âne permettront de réduire la vitesse des véhicules et de créer un environnement plus sûr pour tous les usagers de la route.

De plus, des travaux de planage et de revêtement de la chaussée seront réalisés sur la rue de Lanaudière, entre l'avenue Laurier et la rue Saint-Grégoire, puis sur l'avenue des Érables entre les rues Rachel et Marie-Anne. Ces travaux visent à prolonger la durée de vie de la chaussée et à assurer une meilleure conduite des automobilistes, tout en améliorant le confort et la sécurité de la circulation.

Tous ces travaux sont programmés pour l'année 2026, et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est déterminé à mener à bien ces projets pour le bien-être de ses citoyens.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie « Les entrepreneurs Bucaro inc », plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux de réfection de trottoirs, de planage et de pavage et la construction de dos d'âne. L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas nécessaire étant donné que le montant octroyé est en dessous de 5 000 000,00 \$.

L'appel d'offres public DDTÉT54-26-06 a été lancé le 24 avril 2026 et publié sur le Site électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Devoir.

La durée de publication a été de trente (30) jours, ce qui est conforme au délai requis par la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mai 2026. La soumission est valide pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture et prend fin le 24 août 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le projet sélectionné par le SUM (Construction de dos d'âne sur diverses rues du RAAV de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal) est le SUM_PLA24-0815.

CM 25 0305 - 18 mars 2025 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (1259796001).

L'article 85 est requis lorsqu'un arrondissement exécute des travaux sur des rues artérielles. Voir exemple GDD 1237060003

CE25 0253 - 26 février 2025 - Recommander au conseil municipal d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, c. C-11.4) (1259796001).

CM24 1471 - 16 décembre 2024 - Accepter les offres de services d'arrondissement, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025. (1247889001).

CE24 1920 - 4 décembre 2024 - Recommander au conseil municipal d'accepter les offres de services de conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). (1247889001).

CA24 250291 - 2 décembre 2024 - Offrir au conseil municipal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'un projet permanent de piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Cloutier et de l'Arcade, de la réfection mineure des trottoirs (RMT) ainsi que la construction de dos d'âne, pour diverses rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) stipulées en pièce jointe du présent sommaire, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025 (1247943002).

DESCRIPTION

L'arrondissement assume les coûts des travaux de la reconstruction de sections de trottoirs, de bordures, des chaussées et des dos d'âne sur le réseau local.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) assume les coûts des travaux de la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel.

Au total, 320 m² de trottoirs sont prévus sur le réseau local et 396 m² sur le réseau artériel.

Un plan en pièce jointe du présent sommaire décisionnel indique l'emplacement des différentes sections de trottoirs à

reconstruire et des dos d'âne.

JUSTIFICATION

Huit (8) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres.

Cinq (5) firmes ont présenté des soumissions :

1. Les entrepreneurs Bucaro inc.
2. Les Pavages Ultra inc.
3. Construction Viatek inc.
4. Pavages Métropolitain inc.
5. Cojalac inc.

Le tableau suivant résume l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de la soumission reçue.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Autres (contingences + variation de quantités, taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les entrepreneurs Bucaro inc.	935,346.23 \$		935,346.23 \$
Les Pavages Ultra inc.	1,193,185.53 \$		1,193,185.53 \$
Construction Viatek inc.	1,274,476.03 \$		1,274,476.03 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1,255,027.85 \$		1,255,027.85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(319,681.62) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			257,839.30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			28%

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix analysés dans les soumissions de travaux similaires de l'année 2025.

Globalement, les prix unitaires de la soumission la plus basse sont plus bas que les prix du marché.

Voici les principales raisons d'octroyer le contrat :

- Cinq (5) soumissions ont été reçues, ce qui démontre que les prix obtenus sont ceux du marché;
- Retourner en appel d'offres compromettrait la réalisation des travaux.

La validation de l'admissibilité à déposer une soumission à la Ville de Montréal dans le cadre du présent appel d'offres a été effectuée pour le plus bas soumissionnaire, le deuxième plus bas soumissionnaire et le troisième plus bas soumissionnaire. Toutes les exigences sont atteintes pour ces trois (3) soumissionnaires.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Attestation de Revenu Québec (RQ);
- Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ);
- Inscription sur la liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue française.

La validation de la conformité des soumissions dans le cadre du présent appel d'offres et toutes les exigences sont atteintes pour les trois (3) soumissionnaires.

Les vérifications suivantes ont été faites :

- Garantie de soumission;
- Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire;
- Obtention du cahier des charges sur le SÉAO;
- Soumission complétée sur le formulaire de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -25%, et l'écart avec la deuxième plus basse est de +28%. Cette différence s'explique d'une part par le fait que la Ville de Montréal a diminué ses investissements dans les contrats cette année, ce qui a créé plus de concurrence entre les entrepreneurs et a mené à des prix plus bas, notamment la compagnie « Les entrepreneurs Bucaro inc. ».

Durant l'appel d'offres, la Ville a transmis un fichier Excel comprenant des décimales cachées dans la colonne D (quantités), ainsi qu'une version en PDF présentant les mêmes données toutefois, avec des valeurs arrondies dans la colonne des quantités.

Le fichier Excel rempli par le plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les entrepreneurs Bucaro inc. », a été rempli avec la version électronique qui contenait des quantités avec les décimales. En revanche, les deux autres soumissionnaires plus bas ont inscrit leurs quantités avec des valeurs arrondies, tel qu'elles apparaissaient dans la version PDF de la soumission.

Afin de corriger la divergence observée entre les quantités du fichier Excel et celles présentées dans les soumissions en PDF, « Les entrepreneurs Bucaro inc. » a transmis une soumission corrigée avec les valeurs arrondies dans la colonne D (quantité). Le montant de 935 346,23 \$ (taxes incluses) correspond au montant ajusté de cette soumission corrigée.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, à savoir la compagnie « Les entrepreneurs Bucaro inc. », au montant de sa soumission.

Aspect(s) financier(s)

Ci-dessous un tableau qui montre la répartition des coûts.

	Arrondissement						SIRR	Grand Total	TOTAL PMR TX INC	TOTAL SIRR TX INC	GRAND TOTAL TX INC
	RMT local	PCPR	Travaux de chaussée	Travaux d'égout	Travaux dos d'âne	Total arrondissement	RMT artérielle				
Travaux	125,920.00 \$	150,010.00 \$	218,064.40 \$	29,800.00 \$	32,750.00 \$	556,544.40 \$	161,195.00 \$	717,739.40 \$			
Maintien de la mobilité	3,800.00 \$	9,000.00 \$	9,000.00 \$	9,000.00 \$	8,000.00 \$	38,800.00 \$	3,800.00 \$	42,600.00 \$			
Total partiel	129,720.00 \$	159,010.00 \$	227,064.40 \$	38,800.00 \$	40,750.00 \$	595,344.40 \$	164,995.00 \$	760,339.40 \$			
% du total partiel	17%	21%	30%	5%	5%	78%	22%	100%			
Assurances (selon % du total partiel)	9,073.28 \$	11,121.97 \$	15,882.04 \$	2,713.87 \$	2,850.26 \$	41,641.41 \$	11,540.59 \$	53,182.00 \$	78%	22%	100%
Total final (travaux + mobilité + assurances) sans contingences	138,793.28 \$	170,131.97 \$	242,946.44 \$	41,513.87 \$	43,600.26 \$	636,985.81 \$	176,535.59 \$	813,521.40 \$	732,374.44 \$	202,971.79 \$	935,346.23 \$

Contingences (10%)	13,879.33 \$	17,013.20 \$	24,294.64 \$	4,151.39 \$	4,360.03 \$	63,698.58 \$	17,653.56 \$	81,352.14 \$	73,237.44 \$	20,297.18 \$	93,534.62 \$
Total final (travaux +mobilité + assurances) avec contingences	152,672.60 \$	187,145.16 \$	267,241.08 \$	45,665.26 \$	47,960.29 \$	700,684.39 \$	194,189.15 \$	894,873.54 \$			
Incidentes											
Contrôle des matériaux EXP						27,202.93 \$	7,539.08 \$	34,742.01 \$			
Communication						5,000.00 \$		5,000.00 \$			
Horticulture						6,263.99 \$	1,736.01 \$	8,000.00 \$			
Signalisation Rosemont						3,914.99 \$	1,085.01 \$	5,000.00 \$			
Trace Québec (frais de tracabilité)						783.00 \$	217.00 \$	1,000.00 \$			
Trace Québec (frais de redevances)						783.00 \$	217.00 \$	1,000.00 \$			
Autres incidences 10%						4,394.79 \$	1,079.41 \$	5,474.20 \$			
Total final incidences						48,342.70 \$	11,873.51 \$	60,216.21 \$	55,582.01 \$	13,651.57 \$	69,233.59 \$
Total final (travaux +mobilité + assurances) avec contingences et incidences						749,027.09 \$	206,062.66 \$	955,089.75 \$	861,193.90 \$	236,920.55 \$	1,098,114.44 \$

Le coût total pour les travaux est de 1098 114.44 \$, taxes incluses. Ce montant inclut le contrat de l'entreprise « Les entrepreneurs Bucaro inc » au montant de 935 346.23 \$, taxes incluses, un montant de 93 534.62 \$, taxes incluses est destiné pour les contingences et un montant de 69 233.59 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, et les communications.

Le coût total des travaux est réparti de la façon suivante parmi les différents unités administratives :

- **Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)**

Le coût total pour les travaux est de 236 920,55 \$, taxes incluses, pour la construction des trottoirs dans le secteur artérielle. Ce montant inclut le contrat de l'entreprise « Les entrepreneurs Bucaro inc » au montant de 202 971,79 \$, taxes incluses, un montant de 20 297,18 \$, taxes incluses, destiné pour les contingences et un montant de 13 651,57 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, le contrôle des sols contaminés et les communications..

Un montant maximal de 302 255.98 \$ taxes incluses, ou 276 000.00 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le programme PMIR-Réfection mineur de trottoirs RMT (no dossier 1267231014 du CM26 0475).

Voir en pièces jointes les approbations du SIRR.

· Voici les numéros de programmes du SIRR:

- 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement
- **55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.**

· Voici les numéros de règlements d'emprunt associés:

- 55857 : 25-014 PCPR - local CM25 0810
- **55859 : 23-041 Travaux de maintien des infrastructures routières CM23 1299**

- **Arrondissement du Plateau Mont-Royal**

Le coût total pour les travaux est de 861 193.90 \$, taxes incluses. Ce montant inclut le contrat de l'entreprise « Les entrepreneurs Bucaro inc » au montant de 732 374.44 \$, taxes incluses, un montant de 73 237.44 \$ taxes incluses pour les contingences, et un montant de 55 582.01 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et les communications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Vous trouverez en pièce jointe la grille d'analyse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidents des travaux d'aménagement, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'arrondissement;
- distribution d'un avis aux résidents limitrophes.

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

- Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
- Début des travaux du contrat : été 2026.
- Fin des travaux du contrat : automne 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 22 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mehdi AJROUCHE
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-18

Benoît MALETTE
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes
techniques



Dossier # : 1263945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant 3 800 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux

À la demande du cabinet de la mairesse, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 3 800 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP)	Organisation d'une fête familiale dans le cadre de la Fête Nationale du Québec 2026	3 500 \$
La Fête des voisins Milton-Parc	Organisation d'une fête de quartier	300 \$
TOTAL :		3 800 \$

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-22 10:17

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1263945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant 3 800 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Nom de l'organisme : Association pour la Promotion des Arts sur le Plateau (APAP)

Projet : Organisation d'une fête familiale dans le cadre de la Fête Nationale du Québec 2026

Description : Organisation d'une fête familiale dans le cadre de la Fête Nationale du Québec 2026 prévue le 23 juin prochain, au parc Laurier. Ce soutien financier permettra la tenue de plusieurs activités destinées aux enfants et aux familles, notamment du maquillage, des ballons, des contes, de la peinture sur t-shirt, du hockey-balle, ainsi que des activités de danse et divers spectacles pour tous les publics. La programmation prévoit également des prestations musicales en soirée, le tout dans une ambiance festive mettant à l'honneur la musique québécoise

Montant de la contribution : 3 500 \$

Nom de l'organisme : La Fête des voisins Milton-Parc

Projet : Organisation d'une fête de quartier

Description : Organisation de votre fête de quartier, qui s'est tenue le 13 juin dernier dans le secteur Milton-Parc. Depuis 2011, le comité de la Fête des voisins, en collaboration avec

l'Association récréative de Milton-Parc, organise cet événement rassembleur ayant pour objectif de favoriser le rapprochement entre les résident-es et de renforcer les liens dans le voisinage. Ce soutien financier a contribué à la tenue d'une série d'activités offertes à toutes et tous, notamment un souper partagé réunissant plus de 300 personnes, la création d'une piñata et la réalisation de murales dans la ruelle avec des enfants, ainsi qu'une projection de film en plein air et une prestation musicale d'un orchestre de neuf musiciens de style ska.

Montant de la contribution : 300 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 3 800 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Mélissa CORMIER
Directrice des services administratifs

Le : 2026-06-19



Dossier # : 1250289002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 344 516,00 \$, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des quatorze (14) projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 344 516 \$, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approuver les quatorze (14) projets de convention à cet effet;

1. D'approuver les modifications à la convention de contribution financière, en particulier la bonification du soutien financier accordé au projet *Intervention jeunesse au chalet Baldwin* et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans l'addenda au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Organisme	Projet	Montant initial (convention initiale)	Montant de la bonification (addenda)
YMCA du Parc	Intervention jeunesse au chalet Baldwin	26 464,00 \$	21 475,00 \$

2. D'approuver l'addenda à la convention initiale dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) la mairesse d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire

d'arrondissement substitut

Signé par Mélissa CORMIER Le 2026-06-22 17:05

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1250289002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 344 516,00 \$, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des quatorze (14) projets de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du 17 décembre 2025, le conseil d'arrondissement octroyait 344 516,00 \$, toutes taxes applicables, à treize organismes dans le cadre de la prolongation pour 2026 du programme Prévention Montréal.

Spécifiquement, une contribution financière de 26 464 \$, toutes taxes applicables, avait été octroyée à l'organisme YMCA du Parc pour le projet *Intervention jeunesse au chalet Baldwin* , dans le cadre de l'axe 2 (Prévention en sécurité urbaine) de ce programme.

Considérant les résultats positifs du projet sur la cohabitation dans le parc Baldwin, notamment le vandalisme, et la pertinence des interventions de prévention auprès des jeunes de l'école secondaire Jeanne-Mance, tel que témoigne la reddition de compte de l'année 2025, l'arrondissement souhaite prolonger le projet *Intervention jeunesse au chalet Baldwin* du YMCA du Parc à l'automne 2026, et conséquemment lui octroyer la somme supplémentaire nécessaire de 21 475 \$.

Le présent addenda vise à modifier le financement accordé grâce à la convention de contribution financière :

- Article 5 : Ajout de deux versements pour l'octroi du financement complémentaire de 21 475 \$
- Annexe 1 : Ajout d'une fiche de suivi à jour et d'un budget complémentaire pour la somme additionnelle de 21 475 \$

L'organisme a signé un addenda à la convention dans ce sens.

Aspects financiers :

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 21 475 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution DGA258121001. Cette

dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Organisme	Projet	Axe	Soutien additionnel recommandé
YMCA du Parc	Intervention jeunesse au chalet Baldwin	2	21 475 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 18 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurice BOURRET
assistant(e)-intervention loisirs

IDENTIFICATION

Dossier # :1250289002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 344 516,00 \$, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des quatorze (14) projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal est doté d'un budget total de 42,5 millions de dollars sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformationnelles de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- La mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- La mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- Le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent

la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- Lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- Atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- Offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ce programme, ancré dans la vision Montréal 2030 et le plan d'action Solidarité, équité, inclusion, résulte de la convergence de quatre initiatives municipales terminées en 2022 : le FDIS, le PIMJ, le PPVJ et la mesure ACCSU. Il vise prioritairement les enfants et les jeunes de moins de 30 ans, en agissant sur les facteurs influençant la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur la force de l'action communautaire.

Depuis son lancement, Prévention Montréal a permis :

- En 2023, la prolongation de 19 projets issus des programmes antérieurs pour éviter tout bris de service.
- En 2024-2025, le financement de 22 projets par appels de projets, pour un total de 841 456 \$ répartis entre les deux axes.

Pour l'année 2026, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite assurer la continuité des projets amorcés et poursuivre leur impact positif. Le présent sommaire recommande de prolonger quatorze (14) projets portés par treize (13) organismes, pour un soutien financier totalisant 344 516 \$, toutes taxes incluses, conformément aux objectifs du programme et aux besoins identifiés sur le terrain. Cette prolongation permettra de consolider les acquis, de renforcer la mobilisation des partenaires et de poursuivre les efforts en matière de prévention et de sécurité urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville-Centre :

DGA258121001 : Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026

CE22 2148 - 1229703001 - 21 décembre 2022 : Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

CM21 0441 - 1215970001 - 19 avril 2021 : Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000\$, pour la période de 2021-2024, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE19 0419 - 1191643002 - 13 mars 2019 : Approuver la répartition budgétaire entre les 19

arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

Arrondissement:

CA24 25 0035 - 1249518001 - 11 mars 2024 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 170 439 \$, toutes taxes applicables, à sept (7) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal 2024-2025 / Approbation des neuf (9) projets de convention à cet effet;

CA23 250268 - 1239519004 - 4 décembre 2023 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 530 109 \$, toutes taxes applicables, à 9 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal / Approbation des 9 projets de convention à cet effet;

CA23 250145 - 1239518003 - 4 juillet 2023 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 91 038 \$, toutes taxes applicables, à cinq organismes, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approbation des six projets de convention à cet effet;

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Arborescence Québec

Nom du projet : T'as ta place

Montant de la contribution recommandée : 34 645 \$

Brève description du projet : Renforcement des connaissances et capacités des intervenant(e)s jeunesse de l'arrondissement grâce à des ateliers coconstruits par Arborescence. Par diverses activités et médias, sensibilisation à la santé mentale des jeunes afin de lutter contre la stigmatisation et permettre aux jeunes de recevoir le soutien dont ils ou elles pourraient avoir besoin.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal

Nom du projet : SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs

Montant de la contribution recommandée : 25 708 \$

Brève description du projet : En collaboration avec les organismes Dîners St-Louis et la Maison des jeunes l'Imagerie, animation d'ateliers d'agriculture urbaine auprès de jeunes vulnérables au sein de 2 jardins collectifs : la Terrasse Guindon et le jardin du Monastère. Les activités ont un double objectif de développer la confiance et l'estime de soi chez les jeunes tout en favorisant leur engagement social face aux changements climatiques.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Centre du Plateau

Nom du projet : Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs

Montant de la contribution recommandée : 49 980 \$

Brève description du projet : Coordination pour recrutement et développement de partenariats afin de proposer une offre gratuite de loisirs et activités pour les jeunes vulnérables.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Centre le Beau Voyage

Nom du projet : Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana

Montant de la contribution recommandée : 27 565 \$

Brève description du projet : Intervention jeunesse au sein du HLM De Mentana pour développer et élargir l'impact des activités auprès des jeunes, leur offrir du soutien et un accompagnement et renforcer les partenariats.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau

Nom du projet : Boîte à lunch – Grand Plateau

Montant de la contribution recommandée : 18 000 \$

Brève description du projet : Ateliers de développement des capacités culinaires avec des enfants de 4e et 5e années de 4 écoles du Plateau.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Dîners St-Louis

Nom du projet : Rassemblement citoyen

Montant de la contribution recommandée : 8 457 \$

Brève description du projet : Activité de rapprochement entre les jeunes fréquentant les locaux de Dîners St-Louis et les riverain(e)s de l'organisme qui peuvent ressentir de l'insécurité.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : GRIP Montréal

Nom du projet : Spotlight Montréal

Montant de la contribution recommandée : 28 734 \$

Brève description du projet : Mise en place de stratégie d'intervention telles que l'approche du témoin actif auprès des victimes et des auteurs potentiels. Sensibiliser aux violences à caractère sexuel et former à l'approche du témoin actif à la sortie des bars/parcs.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : JM Court

Nom du projet : Sessions inclusion

Montant de la contribution recommandée : 11 125 \$

Brève description du projet : Sessions de planche à roulettes inclusives pour les filles et les membres de la communauté LGBTQ2+, gratuites et animées par l'organisme, dans le but de favoriser une plus grande inclusivité et de prodiguer un espace sécuritaire pour la pratique du sport.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore

Nom du projet : Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage

Montant de la contribution recommandée : 20 000 \$

Brève description du projet : Ateliers de soutien individuel offerts par des bénévoles, à des enfants issus en majorité de familles en situation de vulnérabilité, afin de favoriser la persévérance scolaire ; couplés à une offre de conférences pour les parents et d'activités ludiques et pédagogiques pour les enfants durant toute l'année.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore

Nom du projet : Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance

Montant de la contribution recommandée : 3 168 \$

Brève description du projet : Programme de tutorat par les pairs à l'école secondaire Jeanne-Mance, au sein duquel des élèves bénévoles, notamment issu(e)s du programme d'études internationales, viennent en aide à des élèves en difficultés de secondaires 1 et 2 ou issu(e)s de classes d'accueil.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : La Petite Maison de la Miséricorde

Nom du projet : Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial

Montant de la contribution recommandée : 6 800 \$

Brève description du projet : Dans le cadre de l'organisation d'un séjour en camp familial, offrir un accompagnement individuel avant, pendant et après le camp, permettre aux familles de vivre de nouveaux défis, de mieux outiller les mères et de créer des liens d'entraide entre les familles.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Maison des jeunes du Plateau

Nom du projet : En Jeu Visible

Montant de la contribution recommandée : 8 248 \$

Brève description du projet : Proposer à 20 adolescents de participer à des ateliers créatifs autour des enjeux sociaux qu'ils vivent, en utilisant divers médiums artistiques (peinture, graffiti, podcast, etc.). Favoriser l'expression, la réflexion et la sensibilisation citoyenne dans l'arrondissement du Plateau.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 1

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Nom du projet : Travail de proximité jeunesse

Montant de la contribution recommandée : 75 622 \$

Brève description du projet : Assurer une présence de proximité auprès des jeunes qui vivent des situations de vulnérabilité. Offrir un accompagnement individualisé et collectif pour prévenir les comportements à risque et favoriser l'inclusion sociale. Maintenir le partenariat avec le GRIP pour des actions concertées en sécurité urbaine.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

Nom de l'organisme : YMCA du Parc

Nom du projet : Intervention jeunesse au chalet Baldwin

Montant de la contribution recommandée : 26 464 \$

Brève description du projet : Offrir aux jeunes un espace sécuritaire au chalet Baldwin durant la pause du midi pour favoriser la prévention et l'intervention par le loisir. Créer un lieu de rencontre et de concertation pour les intervenants du milieu.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : Axe 2

JUSTIFICATION

Nom de l'organisme : Arborescence Québec

Nom du projet : T'as ta place

Problématiques visées par le projet : Manque de connaissances des intervenants sociaux en matière de santé mentale chez les jeunes. Hausse des problématiques de santé mentale chez les jeunes, notamment de l'anxiété.

Objectifs du projet : Renforcer les connaissances et capacités des intervenants jeunesse du territoire en matière de santé mentale pour favoriser leur bien-être et la cohabitation sociale. Permettre aux jeunes de mieux reconnaître et comprendre les troubles de santé mentale. Permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs propres enjeux et ceux de leurs proches.

Nom de l'organisme : Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal

Nom du projet : SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs

Problématiques visées par le projet : Marginalisation et désaffiliation sociale de jeunes vulnérables.

Objectifs du projet : Développement des compétences sociales de jeunes marginalisés,

augmentation de leur estime de soi à travers le travail collaboratif.

Nom de l'organisme : Centre du Plateau

Nom du projet : Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs

Problématiques visées par le projet : Difficultés d'accès aux sports et loisirs pour les jeunes issus de familles vulnérables.

Objectifs du projet : Augmenter l'offre de services en sport et loisir pour les familles en situation d'insécurité financière.

Nom de l'organisme : Centre le Beau Voyage

Nom du projet : Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana

Problématiques visées par le projet : Les jeunes sont confronté(e)s à l'absence d'activités positives et enrichissantes dans leur milieu de vie, ce qui les entraîne davantage vers des comportements à risque.

Objectifs du projet : Grâce à un accompagnement et une offre d'activités adaptés, favoriser l'épanouissement des jeunes du HLM De Mentana, réduire l'isolement social et favoriser une plus grande solidarité entre les résidents.

Nom de l'organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau

Nom du projet : Boîte à lunch – Grand Plateau

Problématiques visées par le projet : Manque de connaissances alimentaires et d'accès à la nourriture chez les enfants fréquentant le HLM de Mentana. Stigmatisation sociale des enfants ayant peu d'accès à la nourriture, notamment à l'école.

Objectifs du projet : Favoriser l'apprentissage de saines habitudes alimentaires et encourager l'autonomie et la confiance en soi des jeunes participants.

Nom de l'organisme : Dîners St-Louis

Nom du projet : Rassemblement citoyen

Problématiques visées par le projet : Les voisin(e)s de l'organisme se sentent en insécurité face à des jeunes de Dîners St-Louis ; les jeunes ne se sentent pas intégré(e)s dans leur milieu

Objectifs du projet : Permettre aux voisin(e)s de rencontrer les jeunes de Dîners St-Louis afin de permettre une compréhension mutuelle de la réalité de chacun(e), améliorer positivement les relations et la cohabitation dans le quartier

Nom de l'organisme : GRIP Montréal

Nom du projet : Spotlight Montréal

Problématiques visées par le projet : Augmentation des violences à caractère sexuel (VACS) dans les espaces publics festifs. Diminution du sentiment de sécurité chez les jeunes femmes de 16 à 30 ans.

Objectifs du projet : Sensibiliser et former à l'approche de témoins actifs en matière de VACS pour renforcer les capacités des personnes présentes à prévenir ce type de comportements et à intervenir auprès des victimes et des auteurs potentiels.

Nom de l'organisme : JM Court

Nom du projet : Sessions inclusion

Problématiques visées par le projet : Les filles et les membres de la communauté LGBTQ2+ perdent de l'intérêt pour la pratique sportive à l'adolescence, dû aux pressions sociales. La communauté de la planche à roulettes offre peu d'espaces et de modèles aux filles et aux personnes LGBTQ2+.

Objectifs du projet : Permettre un espace sécuritaire pour la pratique de la planche à roulettes pour les filles et les personnes non-binaires. Briser l'isolement et solidifier le sentiment de communauté.

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore

Nom du projet : Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage

Problématiques visées par le projet : Les enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage ont besoin d'un accompagnement personnalisé afin de bien assimiler les notions vues en classe. Les parents ont de la difficulté à accompagner leurs enfants dans leurs devoirs, notamment les parents nouveaux arrivants ou vivant en situation de vulnérabilité.

Objectifs du projet : Favoriser la réussite éducative des enfants en leur offrant un soutien stable et individuel.

Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore

Nom du projet : Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance

Problématiques visées par le projet : Des élèves avec des difficultés d'apprentissage ont besoin de soutien académique et l'établissement scolaire souhaite développer un projet ayant un impact significatif sur la dynamique au sein de l'école.

Objectifs du projet : Favoriser la réussite éducative des élèves en difficultés par un soutien individualisé, permettre aux élèves accompagné(e)s et à leurs tuteurs et tutrices de retirer de cette expérience une meilleure estime de soi, un sentiment de valorisation et de progression.

Nom de l'organisme : La Petite maison de la miséricorde

Nom du projet : Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial

Problématiques visées par le projet : Des familles monoparentales dont la cheffe est une femme vivent dans des situations de vulnérabilité quotidienne importantes (pauvreté, séparation difficile, épuisement, manque de ressources, etc.).

Objectifs du projet : Faire de l'intervention auprès des mères grâce au séjour en camp en leur permettant de vivre un répit de leur quotidien, de développer des habiletés sociales et le lien mère/enfant(s) et de prendre part à un réseau d'entraide.

Nom de l'organisme : Maison des jeunes du Plateau

Nom du projet : En Jeu Visible

Problématiques visées par le projet : Réduire l'isolement des jeunes et le manque d'espaces sécuritaires pour s'exprimer. Combattre le faible engagement civique et la méconnaissance des enjeux sociaux. Atténuer les tensions liées aux inégalités et au sentiment d'insécurité.

Objectifs du projet : Renforcer l'engagement civique des jeunes. Développer leurs compétences sociales et émotionnelles par la création artistique. Sensibiliser 100 citoyennes et citoyens aux enjeux jeunesse, aux inégalités et à la cohabitation.

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Nom du projet : Travail de proximité jeunesse

Problématiques visées par le projet : Réduire l'isolement des jeunes et le manque de ressources accessibles. Prévenir les comportements à risque liés à la perte de repères sociaux. Atténuer les tensions et le sentiment d'insécurité dans les espaces publics festifs.

Objectifs du projet : Renforcer le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants. Soutenir l'intégration sociale par des activités adaptées et un accompagnement continu. Contribuer à la prévention des violences et à la sécurité dans les lieux publics.

Nom de l'organisme : YMCA du Parc

Nom du projet : Intervention jeunesse au chalet Baldwin

Problématiques visées par le projet : Réduire le manque d'encadrement et l'isolement des jeunes pendant les heures de repas. Prévenir les comportements à risque liés à l'absence d'activités structurées. Renforcer la coordination entre les acteurs jeunesse du quartier.

Objectifs du projet : Améliorer l'accès à un espace inclusif et sécuritaire pour les jeunes. Encourager la participation à des activités positives et structurées. Consolider les partenariats entre intervenants pour une meilleure prévention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 344 516 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution DGA258121001. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Organisme	Projet	Axe	Soutien recommandé
Arborescence Québec	T'as ta place	2	34 645,00 \$
Corporation de développement communautaire du Plateau-Mont-Royal	SALADE solidaire : jardins collectifs, nourriciers et éducatifs	1	25 708,00 \$
Centre du Plateau	Participation sociale sans obstacle et inclusive aux loisirs	1	49 980,00 \$
Centre le Beau Voyage	Intervention de milieu jeunesse au HLM De Mentana	2	27 565,00 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Boîte à lunch – Grand Plateau	1	18 000,00 \$
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	2	8 457,00 \$
GRIP Montréal	Spotlight Montréal	2	28 734,00 \$
JM Court	Sessions inclusion	1	11 125,00 \$
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage	1	20 000,00 \$
La Maison d'Aurore	Tutorat entre pairs – École secondaire Jeanne-Mance	1	3 168,00 \$
La Petite maison de la miséricorde	Développement des habiletés parentales et séjour en camp familial	1	6 800,00 \$
Maison des jeunes du Plateau	En Jeu Visible	1	8 248,00 \$
Plein Milieu	Travail de proximité jeunesse	2	75 622,00 \$
YMCA du Parc	Intervention jeunesse au chalet Baldwin	2	26 464,00 \$

Axe 1 : 2422.0010000.303476.05803.61900.016491.0000.004671.052134.00000.00000

Axe 2 : 2422.0010000.303476.05803.61900.016491.0000.004672.052134.00000.00000

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 6 : « Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire »;
- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;

- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre la poursuite de projets importants pour les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement et ainsi empêcher l'atteinte de l'objectif premier de Prévention Montréal, soit d'offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final sera requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Cristina SILVA CARRIZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 18 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurice BOURRET
assistant(e)-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-14

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1269519005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 5 000\$ toutes taxes applicables, provenant du Programme des arrondissements - festivals et événements, à l'organisme La Maison d'Aurore pour le projet de fête communautaire pour le 50ème anniversaire de l'organisme et approbation de la convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la culture, des sports et des loisirs / Approuver le projet de convention à cet effet;

Organisme	Projet	Date	Montant
Maison d'Aurore	Fête communautaire du 50ème anniversaire	19 septembre 2026	5 000 \$

2. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) la mairesse de l'arrondissement ou, en son absence, la mairesse suppléante;
 - b) la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le (ou la) secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Mélissa CORMIER Le 2026-06-22 14:50

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269519005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 5 000\$ toutes taxes applicables, provenant du Programme des arrondissements - festivals et événements, à l'organisme La Maison d'Aurore pour le projet de fête communautaire pour le 50 ^{ème} anniversaire de l'organisme et approbation de la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'administration élue en novembre 2025 a annoncé une bonification annuelle récurrente de 1,25 M\$ des budgets consacrés aux festivals, aux événements et aux fêtes de quartier sur l'ensemble du territoire municipal. Dans ce contexte, une enveloppe de 485 000 \$ est attribuée aux arrondissements afin de soutenir des projets événementiels en dehors des quartiers centraux. La répartition de ces fonds repose sur l'Indice d'équité des milieux de vie élaboré par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Les arrondissements sont ainsi en mesure d'appuyer, selon leurs priorités, des projets événementiels culturels ou artistiques extérieurs et gratuits, dans le but de favoriser l'accès à une offre diversifiée pour les citoyens et citoyennes. Le présent sommaire s'inscrit dans ce cadre.

Un montant total de 15 000 \$ a été attribué à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour soutenir des initiatives artistiques et culturelles gratuites et accessibles dans le district De Lorimier. Parmi les événements que l'arrondissement du Plateau souhaite soutenir, la Maison d'Aurore, dont les locaux sont situés dans ce district, organise une grande fête communautaire à la rentrée 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le **19 septembre 2026**, la Maison d'Aurore célébrera son **50^{ème} anniversaire** lors d'une grande fête communautaire sur le terrain de la Guinguette d'Aurore. Ce moment marquera aussi l'aboutissement d'un projet estival mené avec l'artiste du Mile-End **Patsy Van Roost** intitulé **Les nappes d'Aurore , broder la mémoire collective d'une maison de quartier**, une démarche de médiation culturelle qui vise à recueillir et broder des témoignages citoyens afin de créer des nappes textiles collectives représentant la mémoire du quartier du Plateau-Mont-Royal et de la Maison d'Aurore. Les nappes réalisées à partir de témoignages seront dévoilées et utilisées lors du repas communautaire réunissant environ **250 personnes**.

Durant l'événement, Patsy Van Roost utilisera des pochoirs et de la craie en aérosol pour créer des interventions artistiques participatives sur les trottoirs bordant le terrain, invitant les citoyennes et citoyens à s'approprier l'environnement urbain via des créations éphémères.

La Maison d'Aurore invite également la **Fanfare Pourpour**, un ensemble montréalais composé de **17 musiciens**, reconnu pour ses performances festives dans l'espace public.

La présence de ces artistes contribuera à créer une ambiance rassembleuse autour du dévoilement des nappes et de l'activité participative de pochoir dans l'espace public prévue ce jour-là.

L'arrondissement souhaite soutenir financièrement cet événement accessible, rassembleur et favorisant l'appropriation de l'espace public et le dynamisme artistique et culturel du quartier.

JUSTIFICATION

Le district De Lorimier est un secteur de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans lequel moins d'événements artistiques et culturels accessibles se déroulent, comparativement aux deux autres districts de l'arrondissement. Le programme de soutien aux festivals et événements permet à l'arrondissement de soutenir des initiatives dans ce secteur qui rendent la culture et les arts plus accessibles aux citoyennes et citoyens du quartier.

La Maison d'Aurore a pour mission d'accueillir et rassembler les résidentes et résidents du quartier et de l'arrondissement par des actions favorisant l'entraide, la solidarité et l'engagement citoyen. Dans le cadre de la célébration du 50ème anniversaire de l'organisme, l'événement s'inscrit dans cette mission par une programmation artistique et culturelle accessible et favorisant la participation citoyenne et le rassemblement. L'arrondissement souhaite soutenir cette initiative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 5 000 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement à la suite du virement budgétaire effectué par le Service de la culture, des sports et des loisirs. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-Centre.

Organisme	Projet	Montant octroyé
Maison d'Aurore	Fête communautaire pour le 50ème anniversaire	5 000 \$

Clé comptable :

2422.0010000.303422.07211.54590.000000.0000.000000.051779.00000.00000

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de mobilité durable ainsi qu'en matière d'équité et d'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'arrondissement dans le cadre de ce projet, une partie des activités offertes aux citoyennes et citoyens du quartier dans le cadre de cet événement ne pourra pas avoir lieu.

Grâce au soutien financier de l'arrondissement, entre autres financeurs,, cet événement organisé par la Maison d'Aurore contribuera à :

- rendre la culture accessible et signifiante, dans un secteur de l'arrondissement où les activités artistiques et culturelles sont moins présentes que dans d'autres territoires.
- à mettre de l'avant des artistes locaux, issus de l'arrondissement (Patsy Van Roost) ou de la Ville de Montréal (Fanfare Pourpour)
- à reconnaître la valeur des expériences vécues par les citoyen·ne·s et à renforcer les liens entre les personnes et leur milieu de vie

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

19 septembre 2026 : Fête communautaire du 50ème anniversaire de la Maison d'Aurore

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurice BOURRET
Agente de développement social

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2026-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1260498001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Les Filles Électriques, pour l'organisation de la 5ème Parade Phénoménale 2026 et approbation de la convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Les Filles Électriques pour l'organisation de la 5ème Parade Phénoménale 2026;

Organisme	Projet	Montant
Les Filles Électriques	5ème Parade Phénoménale 2026	5 000 \$

2. D'approuver le projet de convention dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-17 23:05

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260498001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Les Filles Électriques, pour l'organisation de la 5ème Parade Phénoménale 2026 et approbation de la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyen(ne)s en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, l'arrondissement souhaite favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne. Cette contribution exceptionnelle accordée à l'organisme Les Filles Électriques vise à atténuer les impacts sur l'événement en raison de son adaptation à la tenue des Championnats du monde sur route de l'Union Cycliste Internationale (UCI) 2026, qui se déroulent sur le territoire du Plateau-Mont-Royal. Lors des éditions précédentes, l'organisme collabore avec le Festival international de musique POP Montréal, ce qui permet de mutualiser des ressources essentielles telles que les équipements techniques (scène, sonorisation, logistique), le personnel spécialisé (technicien(ne)s, monteurs, régisseur(euse)s) ainsi que certains éléments de la programmation artistique, dont le spectacle de clôture. Toutefois, en raison de la tenue des Championnats de l'UCI, un déplacement de la date de l'événement est requis, ce qui empêche le maintien de cette mutualisation et entraîne des coûts supplémentaires pour l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 250123 - 4 mai 2026 - 1269760001 - Octroi de contributions financières totalisant 94 884 \$, toutes taxes applicables, à treize (13) organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2026 et approbation des conventions à cet effet.
 CE26 0497 - 1er avril 2026 - 1266370001- Accorder un soutien financier totalisant 2 264 500 \$, à différents organismes, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2026.

CE25 0436 - 26 mars 2025 - 1256370004 - Accorder un soutien financier à 84 organismes pour 86 projets pour un montant total de 1 792 500 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2025.

DESCRIPTION

Organisme : Les Filles Électriques
Projet : 5e Parade Phénoménale 2026)

Dates : 3 octobre 2026 (remise au 4 octobre 2026 en cas de forte pluie)

Lieu : secteur Mile End - parcours sur le boulevard Saint-Laurent, entre les parcs Lahaie et Warrior (parc sans nom)

Brève description : La 5e Parade Phénoménale aura lieu le 3 octobre 2026 dans le cadre de la 15e édition du Festival Phenomena (remise au 4 octobre en cas de forte pluie). Extravagante, poétique, inclusive et résolument non commerciale, cette grande déambulation collective invite citoyen(ne)s, artistes, familles et communautés à envahir le boulevard Saint-Laurent dans une explosion de couleurs, de costumes et de créatures inspirés des différents cortèges : oiseaux et bestioles volantes, fonds marins, esprits de la forêt, monstres fantastiques, extravaganza et bizarrerie. Fidèle à l'esprit de la Parade depuis ses débuts, Patsy Van Roost contribue cette année encore à la mobilisation et aux ateliers de fabrication. Le parcours débutera au parc Lahaie et se terminera au parc Warrior (parc sans nom) avec une grande séance de danse en ligne dirigée par SPURS.

Montant de la contribution : 5 000 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal accorde une grande importance à la participation citoyenne et s'associe à des événements favorisant le rapprochement et la mobilisation de la collectivité. Il vise également à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyen(ne)s, notamment par le soutien à des projets artistiques et culturels. À cet effet, l'arrondissement facilite la tenue de la 5e Parade Phénoménale 2026 dans le secteur du Mile End, en tenant compte des contraintes organisationnelles liées aux Championnats de l'UCI, afin de promouvoir la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyennes et citoyens, ainsi que le décloisonnement intergénérationnel, social et interculturel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Notamment ce dossier contribue à l'atteinte des priorités suivantes :

Priorité 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra à l'événement d'avoir lieu. En retour, celui-ci contribuera à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleur(euse)s culturel(le)s du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se

conformer au *Guide d'utilisation du logo du Plateau-Mont-Royal*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être finalisés en 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Queralt BLANCH FERRER
Assistante intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine LAVALLEE
Cheffe de division - culture et bibliothèque en
arrondissement

Le : 2026-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Directeur de la culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1265523003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière et de soutien technique de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival International de Musique POP Montréal, pour l'organisation du Marché des possibles 2026 et approbation de la convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière et de soutien technique totalisant 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival international de musique POP Montréal pour la tenue du Marché des Possibles du 14 août au 27 septembre 2026;

Organisme	Projet	Montant
Festival international de musique POP Montréal	Marché des possibles 2026	20 000 \$

2. D'approuver le projet de convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a. la mairesse, ou en son absence, le maire suppléante substitut;
- b. la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-25 15:34

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265523003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière et de soutien technique de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival International de Musique POP Montréal, pour l'organisation du Marché des possibles 2026 et approbation de la convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient divers organismes dans la réalisation de projets qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens. L'organisme Festival international de musique POP Montréal a comme mission de produire un festival de musique et d'arts annuellement pour faire la promotion des artistes locaux au niveau national et international et soutenir la culture dans son ensemble sur l'île de Montréal. Depuis 2014, le Marché des possibles est devenu un lieu de rassemblement et de découvertes pour les citoyen(ne)s qui offre une programmation artistique et culturelle variée, incluant poésie, danse, marchés d'artisanat et musique. L'organisme sollicite l'aide de l'arrondissement pour le soutien technique et financier pour l'édition 2026 du Marché des Possibles. Ce projet contribue à l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier et favorise la participation citoyenne dans le secteur du Mile End.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 250137 - 3 juin 2024 - 1244843001 - Octroi d'un soutien technique et financier totalisant 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival international de musique POP Montréal pour la tenue du Marché des Possibles pour l'été 2024 - Approbation du projet de convention à cet effet;

CA23 250080 - 2 mai 2023 - 1239331003 - Octroi d'un soutien technique et financier totalisant 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival international de musique POP Montréal pour la tenue du Marché des Possibles 2023 - Approbation du projet de convention à cet effet;

CA22 250087 - 2 mai 2022 - 1229167002 - Octroi d'un soutien technique et financier totalisant 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Festival international de musique POP Montréal pour la tenue du Marché des Possibles pour l'été 2022 - Approbation du projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le soutien financier servira à mettre en place le projet Marché des Possibles dans le secteur

du Mile End, pour un montant de 20 000 \$, incluant la gratuité locative pour l'occupation du domaine public et le soutien technique. Du 14 août au 27 septembre 2026, le projet va offrir au public une programmation inclusive et ouverte à tous afin de créer un événement à l'image du quartier.

La programmation artistique et culturelle sera interdisciplinaire, incluant notamment la poésie, la danse, les marchés d'artisanat et la musique.

JUSTIFICATION

Le soutien financier est recommandé pour la tenue du Marché des Possibles pour favoriser la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyennes et citoyens et le décloisonnement intergénérationnel, social et interculturel du secteur Van Horne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et en équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier et l'octroi de la gratuité locative pour l'occupation du domaine public, la tenue de cet événement et la réalisation des activités qui y sont prévues pourraient être mises en péril.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et il doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Analyse de l'emplacement idéal;
- Émission du permis d'occupation du domaine public;
- Montage du Marché des Possibles du 4 août au 14 août 2026;
- Réalisation du Marché des Possibles du 14 août au 27 septembre 2026;
- Démontage du Marché des Possibles du 27 septembre au 30 septembre 2026;
- Remise et analyse de la reddition de compte le 30 octobre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Queralt BLANCH FERRER
Assistante intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-15

Pierre-Luc LORTIE
Chef de division - Division développement
social et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
Directeur -Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social



Dossier # : 1259034001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour la période de l'année 2026, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Amis du champ des possibles.

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE DE 30 000 \$ POUR LA PÉRIODE DE L'ANNÉE 2026, COMPRENANT TOUTES LES TAXES ET FRAIS ACCESSOIRES, À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF AMIS DU CHAMP DES POSSIBLES.

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 30 000 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires, à l'organisme Amis du Champ des Possibles;

D'approuver la convention dont une copie est jointe en annexe du sommaire décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) La mairesse d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) La secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-25 17:07

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1259034001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour la période de l'année 2026, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Amis du champ des possibles.

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans le district du Mile-End de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Champ des Possibles se trouve sur le site d'une ancienne gare de triage démantelée qui, avec le temps, s'est transformée en un espace vert riche en biodiversité. Cet endroit est considéré comme une oasis verte pour les résidents du quartier. Le Champ des Possibles est situé en partie sur le lot 2 334 609, et sur le lot 2 806 719.

En 2013, une modification au Plan d'urbanisme a permis l'attribution du zonage d'espace naturel au Champ des Possibles. En 2017, l'arrondissement a versé les lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc local.

Depuis 2015, l'arrondissement travaille sur une demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et sur la demande d'autorisation d'aménagement pour le Champ des Possibles auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

L'organisme à but non lucratif Amis du champ des possibles a été fondé en 2010 à la suite de démarches citoyennes d'idéation concertées. La mission de l'organisme se définit selon deux axes, pérenniser le Champ des Possibles comme espace public et réserve de biodiversité ainsi qu'encourager l'éducation populaire en matière de sciences naturelles. En effet, l'organisme Amis du champ des possibles agit à titre d'interlocuteur privilégié de la mobilisation citoyenne, de médiateur, de coordonnateur des initiatives citoyennes, de référence en matière de biodiversité et de promoteur de pratiques pédagogiques autorisées par l'arrondissement en lien avec les orientations déterminées pour le Champ des Possibles.

Le soutien financier versé à Amis du champ des possibles vise à soutenir leur projet, plus précisément les activités de sensibilisation, d'éducation et de rayonnement du Champ ainsi que la mise à jour de leur vision du site en vue du réaménagement du Champ des Possibles à

la suite de la décontamination du terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DD2269034001 - 2269034001 - Approuver la convention de services et octroyer un contrat gré à gré de 30 000,00 \$, sans taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ Des Possibles pour des opérations liés aux activités et à l'entretien du Champ des Possibles, pour une durée de un (1) an.

DA23 9034003 - 2239034003 - Octroyer un contrat de 25 000 \$ taxes incluses afin de retenir les services professionnels d'ENUTECH requis pour des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la deuxième demande d'information du MELCCFP, pour la réalisation du projet d'aménagement du Champ des possibles Lot 5 094 459 et Lot 2 334 609.

CA23 250009 -1239034001 - 6 février 2023 - Octroi d'une contribution financière maximale de 66 626 \$ pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2024, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles.

DB22 9189002 - 2229189002 - 10 juin 2022 - Octroi d'un contrat de 11 486 \$, taxes incluses, à la firme MESIQ inc., pour l'acquisition de services professionnels pour répondre aux questions du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande de réhabilitation et d'aménagement du Champ des possibles.

CA21 25 0293 - 1219189003 - 1 décembre 2021 - Octroi d'une contribution financière maximale de 33 313 \$ à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles et approbation d'un projet de convention 2022-2024.

CA19 25 0010 - 1186008008 - 4 février 2019 - Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles.

CA18 25 0338 - 1186008005. 4 septembre 2018 - Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour le projet de mise en place de partenariats, de communication et de sensibilisation.

CA18 25 0018 - 1176008011 - 5 février 2018 - Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour l'année 2018.

CA17 25 0208 - 1176008008 - 5 juin 2017 - Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles, approbation de la convention 2017-2019 et reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL.

CA17 25 0204 - 1176008009 - 5 juin 2017 - Octroi d'un contrat de services professionnels de 19 439,17 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols du Champ des Possibles.

CA17 25 0186 - 1176008004 - 18 mai 2017 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles.

CA17 25 054 - 1175924002 - 1 mai 2017 - Autoriser le versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

CA16 25 0042 - 1166008001 - 7 mars 2016 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles.

CA15 25 0490 - 1156008004 - 7 décembre 2015 - Octroi d'un contrat de 20 379,32 \$ à l'entreprise Enutech inc. pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation pour le Champ des Possibles.

DESCRIPTION

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal définit le Champ des Possibles comme un site d'expérimentations novatrices en matière de développement durable et de pratiques liées à la préservation du caractère naturel du milieu. Pour l'arrondissement, l'organisme Amis du champ des possibles, constitue un acteur privilégié dans le développement et la préservation du site.

Le présent dossier vise à verser la contribution financière pour la période se terminant le 31 décembre 2026.

La contribution financière servira à financer le projet suivant:

Organisme : Amis du champ des possibles

Projet : Champ des Possibles - activités de sensibilisation, d'éducation et de rayonnement du Champ, ainsi que la mise à jour de la vision du site en vue du réaménagement du Champ des Possibles.

Brève description : Afin de favoriser le rayonnement du Champ des Possibles, l'organisme Amis du champ des possibles proposera une programmation d'activités gratuites à caractère artistique, culturel, éducatif et communautaire. Ces activités pourront être offertes par des artistes, des experts, des organismes partenaires ou des membres de la communauté. En vue de la décontamination du Champ des Possibles, ils transmettront une mise à jour de leur « Plan d'aménagement 2015 », détaillant leur vision pour le futur aménagement du site.

Contribution : 30 000 \$

JUSTIFICATION

Considérant que la mission de l'organisme est de pérenniser le Champ des Possibles comme espace public et réserve de biodiversité, ainsi que de promouvoir et d'encourager l'éducation populaire en matière de sciences naturelles ; l'arrondissement considère que l'organisme est apte à réaliser les activités d'information, sensibilisation et d'éducation, ainsi qu'à mettre à jour son plan d'aménagement à la suite de la décontamination du site. Ce plan sera considéré par l'arrondissement lors de l'aménagement du site.

Cette contribution traduit la volonté de l'administration de soutenir l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution financière totale de 30 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires. Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Voir : Grille d'analyse Montréal 2030"

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'administration souhaite accorder une contribution financière à l'organisme Amis du champ des possibles et servir ainsi de levier à leur recherche de financement. Cette contribution est essentielle à une collaboration continue avec l'organisme Amis du champ des possibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit se référer à la convention signée pour le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention : juillet 2026

Réalisation du projet : juillet à décembre 2026

Remise du rapport annuel 2026 : 31 janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giulianna LAURENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-19

Jean-François MORIN
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur - Direction du développement du

territoire et des études techniques



Dossier # : 1260508001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ à la Corporation de développement communautaire Plateau Mont-Royal (CDC PMR), pour la période 2026-2027, afin de coordonner la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation de la convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables, à la Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la période 2026-2027, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

Organisme	Projet	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	Entente administrative Ville/MTESS	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	Animation et coordination d'une Table de quartier	18 620 \$	16 380 \$	15 000 \$

2. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme ci-haut désigné, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) la mairesse de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) la secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-11 09:35

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260508001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ à la Corporation de développement communautaire Plateau Mont-Royal (CDC PMR), pour la période 2026-2027, afin de coordonner la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation de la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la

pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

Le Cadre de référence est révisé en 2015, afin de clarifier les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier. Puis, une nouvelle version est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Table de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Dans le cadre du budget 2026, la Ville de Montréal a rehaussé sa contribution financière de manière à ce que chaque table de quartier bénéficie d'un financement total de 50 000 \$, provenant des trois bailleurs de fonds.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2026-2027 s'élève à un peu plus de 4,7 M\$ et représente un minimum de 143 000 \$ par Table de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville Centre :

CE26 0632 du 22 avril 2026

Approuver la répartition à la hausse des soutiens financiers accordés aux tables de quartier, portant le soutien cible à 50 000 \$ par table, incluant les contributions des arrondissements, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Imputer la répartition budgétaire de la dépense en conformité avec les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière.

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024.

CM24 0739 du 17 juin 2024

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA25 25 0233 - 1259235001 - 2 septembre 2025 - Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 33 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal (CDC PMR), pour la période 2025-2026, afin de coordonner la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation de la convention à cet effet

CA24 250170 - 1249235002 - 2 juillet 2024 - Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$ à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal (CDC PMR), pour la période 2024-2025, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approbation du projet de convention à cet effet

CA23 250146 - 1239235002 - 4 juillet 2023 - Octroi d'un soutien financier maximal de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la période 2023-2024, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

La Table de quartier est une instance intersectorielle et multiréseaux qui agit collectivement et durablement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyen(ne)s, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce financement rend ainsi possible la mise en oeuvre du Plan de quartier 2024-2028, fruit d'un exercice collectif qui a permis de rassembler différentes personnes habitant ou travaillant à l'arrondissement autour d'enjeux communs.

Le plan de quartier se décline en 4 chantiers :

- Favoriser le vivre-ensemble et l'inclusion de toutes les populations
- Développer et consolider le système alimentaire local et durable
- Favoriser l'accès à des logements et locaux communautaires
- Soutenir les personnes les plus vulnérables du quartier

Quelques réalisations en 2025-2026 :

- Organisation d'une assemblée régulière portant sur le soutien aux populations vulnérables
- Embauche d'une ressource humaine dédiée au soutien d'organismes pour la tenue de cliniques d'impôts, offre de soutien et développement d'outils mutualisés pour la saison de cliniques d'impôts 2026 (Projet impact collectif)
- Organisation d'une assemblée régulière portant sur la participation citoyenne
- Participation aux ateliers de réflexion sur l'occupation du 5611 rue Clark et mobilisation des organismes du quartier

JUSTIFICATION

Avec ce soutien financier et sa participation à la concertation, l'arrondissement reconnaît qu'il est une partie prenante au développement social local et que la complémentarité des interventions de tous les acteurs impliqués dans l'Initiative montréalaise contribue au développement du plein potentiel des individus et de la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'initiative montréalaise pour la période 2026-2027, pour la Table de quartier du Plateau Mont-Royal se lève à 143 873 \$, repartis de la manière suivante :

Centraide	Moyenne DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000\$	18 873\$	50 000 \$	143 873\$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	18 620 \$	12,94 %
Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$	11,39 %
Arrondissement	15 000 \$	10,43 %
TOTAL	50 000\$	34,75 %

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- Imputation :
2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052134.00000.00000

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative Ville-MESS

- Cette contribution financière demeure non récurrente
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*
- Imputation :
1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052134.00000.00000

Concernant la contribution allouée par l'arrondissement

- Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Imputation : 303476.05803.61900.016491

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales

- Développement de priorités communes et d'actions concertées

- Meilleure utilisation des ressources disponibles
- Plus grande mobilisation des citoyen(ne)s et des groupes
- Réduction de la pauvreté
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le respect de la convention ainsi que l'avancement des projets de la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal feront l'objet d'un suivi en continu par la conseillère en développement communautaire de l'arrondissement.

La transmission annuelle de l'ensemble des documents demandés à la Table de quartier du Plateau-Mont-Royal devra être effectuée au moment demandé par les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise pour l'analyse du projet. Ces documents devront présenter l'atteinte des objectifs énoncés dans la cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Tiffany AVERY-MARTIN)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Amel KHATRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Martine ANGLADE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Martine ANGLADE, 1er juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ligia BORGES
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-28

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1267896009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières maximales et non récurrentes de 72 500 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End et 30 000 \$ à l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc dans le cadre du programme de soutien Hors SDC /Approbation des conventions financières correspondantes.

ATTENDU la volonté de l'Arrondissement de favoriser le dynamisme de ses artères commerciales;

ATTENDU la mobilisation initiée dans les territoires du Mile End et de Milton-Parc ces dernières années;

ATTENDU l'adoption par le Conseil Municipal du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027;

ATTENDU l'approbation par le comité exécutif du virement de 145 000 \$ à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

- D'octroyer une contribution financière de 72 500 \$, toutes taxes applicables, à l'Association des gens d'affaires du Mile End;
- D'octroyer une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc;
- D'approuver les projets de convention de contribution financière correspondants, dont les copies sont jointes au sommaire décisionnel;
- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-22 16:29

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267896009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières maximales et non récurrentes de 72 500 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End et 30 000 \$ à l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc dans le cadre du programme de soutien Hors SDC /Approbation des conventions financières correspondantes.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des SDC (programme Hors SDC), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a déposé une demande de subvention de 145 000 \$ pour la période 2026-2027, visant à soutenir le développement de deux secteurs commerciaux, le Mile End et Milton-Parc.

Cette demande a été acceptée par résolution CE26 0952 du 10 juin 2026 et le virement correspondant a été effectué auprès de l'arrondissement.

Les projets ont été développés en partenariat avec les deux associations volontaires de commerçants du territoire, l'Association des gens d'affaires du Mile End (AGAME) et l'Alliance des commerçants de l'avenue du Parc (ACAP). Afin de mettre en oeuvre les projets d'ici au 10 juin 2027, il est proposé au conseil d'arrondissement d'octroyer deux contributions financières maximales et non récurrentes aux associations concernées, soit :

- 30 000 \$ à l'ACAP;
- 72 500 \$ à l'AGAME.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0952 – 10 juin 2026 -Autoriser des virements totalisant 996 000 \$ à 8 arrondissements / Approuver les projets de ces 8 arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial (1269861004)

CA25 250139 - 5 mai 2025 - Autorisation de la commissaire au développement économique à déposer les projets approuvés auprès du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027 et délégation au directeur du développement du territoire et des études techniques de l'approbation des projets, la signature des conventions financières avec les associations, l'approbation des

demandes de versement et l'autorisation des dépenses (1257896004)

CM25 0446 – 14 avril 2025 - Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation et le soutien de la vitalité économique des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 6,42 M\$ à cette fin pour les années 2025, 2026 et 2027 (1259861001).

DESCRIPTION

Les projets s'inscrivent dans la continuité des projets des deux dernières années.

Milton-Parc : Soutien à la construction d'une identité commerciale positive.

Dans un contexte d'enjeux sociaux accrus et de forte rotation de la clientèle étudiante, l'objectif est de valoriser la fonction commerciale par des actions de communication et insuffler une identité positive pour le quartier par des projets d'embellissement et de positionnement.

Une enveloppe de 72 500 \$ est dédiée à cet objectif pour la période 2026-2027.

La contribution financière présentée aujourd'hui concerne la mise en œuvre des actions de communication (projet Oriflammes, carte et portraits des commerçants, stratégie de communication ciblée vers les étudiants) par l'ACAP, pour un montant de 30 000 \$.

Le budget restant de 42 500 \$ sera dédié à l'embellissement et la création d'une identité territoriale positive pour le quartier. Parmi les actions envisagées, citons la conception et la valorisation de mobilier urbain et le développement d'une identité touristique pour Milton-Parc, capitalisant sur son caractère 'rebelle et solidaire'. Cette dimension du projet est encore en développement et pourra faire l'objet d'une décision ultérieure lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

Mile End: Soutien au développement stratégique de l'AGAME et à sa pérennisation.

Depuis 2024 et la relance de l'association, l'AGAME avance dans la mobilisation des entreprises de son territoire et la réflexion sur la meilleure structure de développement pour le secteur. Après avoir orienté son action sur le renforcement du membership en 2025-2026, le projet 2026-2027 se concentre sur la stratégie de pérennisation financière au-delà de 2028 et la poursuite de la structuration de Mile-end-en-fête, qui atteint une taille critique cette année avec la fermeture de la rue Saint-Viateur.

Les projets sont détaillés dans les annexes aux conventions présentées dans la section 'documents juridiques' du présent sommaire.

JUSTIFICATION

La fonction commerciale est structurante pour la qualité de vie, pour le rayonnement de Montréal et pour l'économie locale.

La structuration des associations volontaires de commerçants, amorcée en 2023-2025 grâce au premier Programme de soutien hors SDC, doit se poursuivre afin de maintenir la mobilisation des acteurs des territoires concernés. La subvention reçue poursuit l'effort entamé afin de contribuer au dynamisme des rues commerçantes qui les composent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 102 500 \$.

Les versements seront réalisés selon le calendrier suivant :

Nom organisme	2026	2027	Total
AGAME	50 000 \$	22 500 \$	72 500 \$
ACAP	20 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Total	70 000 \$	32 500 \$	102 500 \$

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 102 500 \$ est prévu au budget de fonctionnement de la Direction du développement du territoire et des études techniques, Division urbanisme, patrimoine et service aux entreprises, à la suite du virement budgétaire effectué du Service du développement économique approuvé à la résolution CE26 0952. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service du développement économique et n'a aucun impact sur le cadre financier de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Adopter les contributions financières en juillet permettront aux associations de poursuivre leur travail entamée en 2025-2026 en limitant le bris de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole de visibilité est joint au projet de convention.

Aucune stratégie particulière n'a été établie autre que celles sous la responsabilité de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juillet : adoption des contributions par le CA

9 juin 2027: fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-22

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1267566007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du mois d'octobre

Il est recommandé :

De reporter la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois d'octobre au mardi 6 octobre 2026 à 18 heures 30.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-18 10:35

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267566007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du mois d'octobre

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

Le 1er décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA25 250329 approuvant le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1259248009 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2026.

DESCRIPTION

La date adoptée par le conseil d'arrondissement pour le conseil du mois d'octobre 2026 était le lundi 5 octobre 2026 à 18 heures 30. Or la date fixée pour les élections provinciales du Québec, est également le 5 octobre 2026.

En conséquence, il est proposé de reporter la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'octobre, au mardi 6 octobre 2026 à 18 heures 30.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site internet de l'arrondissement.
Rappels dans l'infolettre et le compte Facebook du Plateau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution à cet effet par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de Direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benita DEGBOE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Karen LOKO
secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

**Dossier # : 1267272006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt de deux (2) demandes de subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'année financière 2026-2027

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires;
ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés précédemment, et déposés relativement à ce programme, sont estimés à :

- Total admissible à la demande de financement : 206 882 \$ (avec TPS et TVQ non remboursable, contingences à 10%, incidences à 10%) pour le réaménagement géométrique de l'intersection de l'avenue du Parc avec la rue Bernard, pour une aide financière du Ministère estimé à 165 506 \$
- Total admissible à la demande de financement : 317 647 \$ (avec TPS et TVQ non remboursable, contingences à 10%, incidences à 10%) pour le réaménagement géométrique de la rue Saint-Urbain devant l'école primaire Bancroft, pour une aide financière du Ministère estimé à 254 117 \$

ATTENDU QUE l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser la présentation de deux (2) demandes d'aide financière au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

De confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirmer l'engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

De certifier que le chef de la Division des études techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-17 13:52

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267272006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt de deux (2) demandes de subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'année financière 2026-2027

CONTENU

CONTEXTE

Selon la Société de l'assurance automobile du Québec, le bilan routier 2024 du Québec fait état, comparativement à la moyenne de 2019 à 2023, d'une augmentation de 5,6 % du nombre de décès sur les routes, de 1,7 % de blessés graves et d'une baisse de 2,9 % de blessés légers. On remarque une hausse du nombre de décès des piétons âgés de 75 ans de 4,2%, du nombre de décès des cyclistes de 8,3% et une hausse du nombre de piétons décédés, tout âge confondu, de 24,6%. Entre 2023 et 2024, on constate une constance dans le nombre du bilan routier où des piétons ont été impliqués dans des accidents mortels. Dans ce contexte, le gouvernement a demandé au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) de jouer un rôle accru pour le financement de projets visant à améliorer la sécurité des usagers en situation de vulnérabilité.

L'objectif général du programme est de soutenir financièrement des initiatives ou des projets de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route. Ces deux concepts sont intangibles et très difficilement mesurables. Il y a toutefois une présomption selon laquelle la promotion accrue ou la réalisation d'actions concrètes en sécurité routière, et la mise en œuvre de projets appuyant des victimes de la route, auront comme effet de contribuer à améliorer le bilan routier du Québec et d'améliorer le sentiment de sécurité de la population et la qualité de vie des victimes de la route. Ultimement, ce sont les Québécoises et les Québécois qui sont les bénéficiaires du programme.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif dans l'amélioration du bilan routier. Il poursuit année après année son ambitieux programme de sécurisation des voies publiques et d'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables, par la réduction de la vitesse dans les rues locales, l'ajout de mesures d'apaisement, l'aménagement de modérateurs de vitesse, l'ajustement de la signalisation et la construction de saillies. Ces objectifs cadrent bien dans le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

À cet effet, en juin 2026, le Ministère a fait l'annonce d'un appel à projets auquel les organismes admissibles sont invités à déposer une demande d'aide financière, pour des projets visant la construction et l'aménagement d'un ensemble de mesures cohérentes visant à ralentir la circulation automobile et à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. Plus précisément, le MTQ accorde un soutien financier aux municipalités locales qui

souhaitent réaliser un projet d'aménagement d'infrastructures tel que la fermeture de rues ou tout rétrécissement de la plate-forme routière ou toute déformation verticale de la chaussée susceptible d'entraîner une réduction de la vitesse pratiquée : élargissement de trottoirs, dos d'âne, terre-pleins centraux, intersections surélevées, toute autre forme reconnue de configuration aux fins d'apaisement de la circulation.

L'aide financière maximale pour un projet d'aménagement d'infrastructures de sécurité routière soumis par une municipalité ou une communauté autochtone, est de 380 000 \$. L'aide financière ne peut excéder 80 % des dépenses admissibles et le cumul de l'aide gouvernementale totale ne peut excéder 80 % des dépenses admissibles. Aux fins du calcul du cumul de l'aide gouvernementale, le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser 80 % des dépenses admissibles.

Les projets doivent débiter dans un délai de 12 mois suivant la date figurant sur la lettre d'annonce transmise par la ministre à chaque organisme retenu pour une aide financière et se terminer au plus tard deux (2) ans suivant cette même date.

L'appel à projet se terminant le 31 août 2026, la présente vise donc à autoriser le dépôt de deux (2) demandes pour le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 0204 séance du lundi 7 juillet 2025 - Autoriser le dépôt de deux (2) demandes de subvention au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'année financière 2025-2026 (1257272005)

DESCRIPTION

Les projets présentés dans le cadre du PAFFSR sont :

1. Réaménagement géométrique de l'intersection de l'Avenue du Parc avec la rue Bernard par l'ajout d'une saillie;
 - Estimé du projet : 197 054 \$ (sans taxes, contingences à 10% et incidences à 10%)
 - Total admissible à la demande de financement : 206 822 \$ (avec TPS et TVQ non remboursable, contingences à 10%)
 - Montant demandé au PAFFSR : 165 506 \$
2. Le réaménagement géométrique de la rue Saint-Urbain devant l'école primaire Bancroft par l'ajout d'une saillie et d'un élargissement de trottoir;
 - Estimé du projet : 302 557 \$ (sans taxes, contingences à 10% et incidences à 10%)
 - Total admissible à la demande de financement : 317 647 \$ (avec TPS et TVQ non remboursable)
 - Montant demandé au PAFFSR : 254 117 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est engagé dans un programme de sécurisation des voies publiques sur l'ensemble de son territoire, surtout autour des écoles, des parcs et des générateurs de piétons, ainsi que d'un meilleur partage de la route au profit des piétons et des cyclistes.

C'est dans cette optique qu'il est intéressant de continuer à aménager de nouveaux tronçons de rue qui, avec l'aide de subventions, peuvent voir le jour. Ces projets s'inscrivent en continuité avec les efforts de l'arrondissement pour l'amélioration du bilan routier et de la sécurisation des quartiers sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier qui pourrait être accordé par le PAFFSR représente une aide non négligeable pour soutenir la réalisation de nos différents projets de sécurisation routière. Dans le cas présent, le soutien financier pourrait représenter un total de 419 683 \$ pour l'ensemble des projets.

Ces possibles subventions permettront à l'arrondissement de réaliser l'ensemble des projets souhaités en comblant les écarts budgétaires, en consolidant la viabilité des projets et en assurant la mise en place de l'ensemble des meilleures pratiques en matière d'aménagement pour la sécurité routière. L'obtention d'un soutien financier rendra possible la bonification et la réalisation d'un plus grand nombre de projets de sécurisation sur le territoire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification des projets via une subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En contrepartie de l'aide financière, le bénéficiaire s'engage à suivre le protocole de visibilité pour les programmes d'aide

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de subvention : juin 2026
Réalisation des travaux : été 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 15 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1267370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense supplémentaire de 8 710,37 \$, taxes incluses, à Provencher ROY + Associés architectes, pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réalisation du projet de réaménagement du parc Denise-Morelle, situé au 4394 rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 23-20150

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 8 710,37 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES, POUR L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DENISE-MORELLE, SITUÉ AU 4394 RUE RIVARD, DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 23-20150.

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants et des installations répondant aux besoins de sa population;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser une dépense supplémentaire à la firme Provencher-ROY + Associés architectes pour l'acquisition de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réalisation du réaménagement du parc Denise-Morelle, situé au 4394 rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 8 710,37 \$, taxes incluses, conformément à l'entente-cadre 23-20150;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-25 16:14

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1267370003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense supplémentaire de 8 710,37 \$, taxes incluses, à Provencher ROY + Associés architectes, pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réalisation du projet de réaménagement du parc Denise-Morelle, situé au 4394 rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 23-20150

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a procédé le 9 octobre 2025 à l'octroi d'un contrat à la firme Provencher ROY + Associés architectes pour l'acquisition de services professionnels visant la préparation des plans et devis incluant, la surveillance de chantier, pour la réalisation du projet de réaménagement du parc Denise-Morelle.

Les services professionnels qui sont inclus au contrat sont :

- Étape 1 : Concept définitif
- Étape 2 : Documents d'exécution
- Étape 3 : Accompagnement durant la période d'appel d'offres
- Étape 4 : Services durant la construction et surveillance des travaux (partielle)

La firme a complété les volets 1, 2 et 3 et procédera à la réalisation du volet 4, tel que prévu au contrat, dès l'octroi du contrat pour les travaux (Appel d'offres public SEAO DDET54-26-07).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA 269190001 (GDD 2269190001) - 25 mars 2026 - Octroi d'un contrat de 101 255,93 \$, taxes incluses, à la firme Atmosphère inc., pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux 2-5 ans au parc Denise-Morelle, situé au 4394 rue Rivard, et autoriser une dépense totale à cette fin de 106 255,93 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 5 000,00 \$, taxes incluses (Contrat gré à gré).

DGA 269542002 (GDD 2269542002) - 12 mars 2026 - Autoriser un virement de crédits cumulé de 7 448 472 \$ en provenance du budget d'investissement du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) vers

les arrondissements de Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds–Roxboro, Saint-Laurent, Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif de Montréal cités dans le présent sommaire décisionnel.

DA 257370001 (GDD 2257370001) - 1 octobre 2025 - Octroi d'un contrat de 99 619,39 \$, taxes incluses, à la firme PROVENCHER ROY + Associés architectes, pour l'acquisition des services professionnels pour le réaménagement du parc Denise-Morelle et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 112 616,04 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 12 996,65 \$, taxes incluses (Contrat-cadre no 23-20150)

CM24 0027 (GDD 1239697001) - 14 décembre 2023 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Rousseau Lefebvre Inc. (lot 1), Les Services EXP inc. (lot 2), BC2 Groupe Conseil inc. (lot 3), Provencher Roy + Architectes Associés inc. (lot 4) et NIP Paysage inc. (lot 5) pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de 4 ans (3 ans avec possibilité de prolongation de 1 an) - Dépense totale de 26 838 313,12 \$, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat 9 788 396,63 \$ + contingences 1 468 259,49 \$; lot 2 : contrat 7 823 228,24 \$ + contingences 1 173 484,24 \$; lot 3 : contrat 3 500 643,83 \$ + contingences 525 096,57 \$; lot 4 : contrat 1 368 831,13 \$ + contingences 205 324,67 \$; lot 5 : contrat 856 563,75 \$ + contingences 128 484,56 \$) - Appel d'offres public 23-20150 - 17 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le budget participatif (2e édition) de la Ville de Montréal a accordé un montant total de 612 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement du parc Denise-Morelle. Ce montant doit financer l'ensemble des services professionnels ainsi que les contingences et incidences du projet. Par exemple le contrat d'arpentage, les études de caractérisation environnementale, les services professionnels de Provencher-ROY, l'achat du module de jeux ainsi que les travaux de construction du parc.

Nous avons budgété un montant pour les travaux en tenant compte de tous les contrats mineurs octroyés en amont. Or, nous avons dû faire face à une dépense imprévue liée aux services professionnels de Provencher-ROY. Les honoraires supplémentaires demandés par Provencher-ROY concernent la production des plans et devis pour le déplacement de la boîte de jonction électrique située dans l'aire de jeu existante. Cette boîte de jonction n'apparaissait ni sur les plans d'arpentage ni sur les plans existants du parc. À la suite d'une visite sur le terrain, nous estimons que cette boîte est située sous le niveau du sable de l'aire de jeux existante. Comme il n'est pas conforme d'enfouir une boîte de jonction, nous devons donc la déplacer. De plus, la future aire de jeux ne doit contenir aucun élément susceptible de réduire la surface amortissante autour du module de jeux.

Nous n'avions pas prévu de consultant en électricité pour ce projet, puisque aucun travaux électriques n'étaient envisagés. Or, nous devons déplacer cette boîte de jonction, qui alimente le seul lampadaire du parc. Des honoraires supplémentaires sont donc requis afin de couvrir les heures de travail nécessaires pour modifier les plans et devis, ainsi que pour assurer une surveillance de chantier liée à ces travaux.

Les travaux de réaménagement du parc sont prévus pour l'été 2026 (appel d'offres DDTET54-26-07, avec un octroi du contrat prévu en juillet 2026).

Les contingences prévues au contrat initial ont été entièrement utilisées pour couvrir ces travaux supplémentaires.

De plus, une indexation non prévue de 2,63 % des taux horaires des différents professionnels

a été appliquée à compter de février 2026. La somme supplémentaire demandée servira donc aussi à ajuster les taux horaires des professionnels qui réaliseront les livrables à venir du contrat.

Enfin, un montant de 5 000 \$ est prévu afin de reconstituer les contingences du contrat, en prévision du chantier qui débutera cet été.

JUSTIFICATION

Afin de pouvoir couvrir la totalité des coûts et finaliser le suivi des travaux, un montant de 8 710,37 \$, taxes incluses, doit être ajouté. Cela porte le total du budget des services professionnels de la firme Provencher-ROY + Associés architectes. à 121 326,04 \$, contingences et taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la dépense supplémentaire est de 8 710,37 \$, taxes incluses, soit un coût net de 7 953,73 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. La dépense est assumée au PDI PMR.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite des services professionnels : En cours

Début des travaux : Été 2026

Fin des travaux estimée : Automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-14

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division - Aménagement écologique
du paysage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1269240007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA20 250095 et autoriser les usages restaurant, bar et salle de spectacle pour les immeubles situés aux 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08).

ABROGATION DE LA RÉOLUTION CA20 250095 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION AFIN D'AUTORISER LES USAGES RESTAURANT, BAR ET SALLE DE SPECTACLE POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 1875 ET 1881, AVENUE DU MONT-ROYAL EST, EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08)*.

ATTENDU QUE le projet s'inscrit de manière cohérente en renforçant la capacité d'accueil d'un établissement bien ancré dans le quartier;

ATTENDU QUE les interventions pour unir les deux locaux resteront limitées et permettront de retrouver facilement deux établissements distincts si nécessaire;

ATTENDU QUE le projet propose des mesures visant à renforcer l'accessibilité universelle de l'établissement;

ATTENDU QUE le projet intègre des mesures visant à limiter les impacts sonores des activités dans les logements adjacents;

ATTENDU QUE le prolongement du parapet à titre de garde-corps permet d'augmenter la superficie extérieure appropriable au bénéfice de l'occupant du 2e étage et favorise de meilleures conditions d'intimité;

ATTENDU QUE l'agrandissement permettra l'ajout d'une salle réfrigérée permettant l'entreposage temporaire des matières organiques;

ATTENDU QUE l'emplacement actuel de l'équipement mécanique, adjacent à la salle de spectacle, est jugée adéquat afin de limiter les nuisances sonores pour le logement voisin.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa réunion du 19 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'abroger la résolution CA20 250095;

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), les usages restaurant, bar et salle de spectacle pour les immeubles situés aux 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est, en dérogation aux articles 127.2 (adjacence à un logement), 154.1 (établissement sur deux terrains), 209 (usages autorisés par niveau), 210.1.1 (superficie de plancher maximale), 349.1 (emplacement d'un escalier arrière), 423.2 2° et 423.3 2° (emplacement des équipements mécaniques) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Que les usages bar et restaurant soient autorisés et que leur superficie de plancher soit d'au plus 475 m², excluant les espaces en sous-sol;
- Que l'usage salle de spectacle soit autorisé au 2e étage du 1875, avenue du Mont-Royal Est et que sa superficie de plancher soit d'au plus 170 m²;
- Que l'accès situé 1875, avenue du Mont-Royal Est soit muni d'un sas d'entrée;
- Que les accès à l'espace occupé à des fins de spectacles soient munis d'une porte;
- Qu'au plus deux ouvertures d'au plus 900mm de largeur soient prévues dans le mur mitoyen entre les 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est;
- Que soient aménagés des dispositifs sans obstacle conforme aux exigences de la section 3.8 du Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et du Code national du bâtiment – Canada 2015, incluant :
 - ◊ L'installation d'un ouvre-porte automatique et de boutons-poussoirs à la porte d'entrée existante;
 - ◊ L'aménagement d'un comptoir accessible au bar;
 - ◊ L'ajout d'une toilette accessible comprenant un bouton-poussoir.
- Que, préalablement à la délivrance du certificat d'occupation, soit déposée à l'arrondissement une attestation signée et scellée par un architecte, attestant que les mesures d'accessibilité universelle exigées dans les conditions du projet ont été réalisées;
- Que soient intégrés des bacs de plantation sur la terrasse au toit totalisant une superficie minimale de 2 m²;
- Que le local situé au 1881, avenue du Mont-Royal Est soit muni d'une salle à déchets réfrigérée d'au moins 2,5 m²;
- Que l'établissement se procure un permis d'occupation du domaine public pour les bacs déposés sur le domaine public;
- Que les équipements mécaniques soient localisés au toit du dernier étage;
- Que les équipements mécaniques et leurs conduits soient situés à plus de 1,5m de la limite latérale est du terrain du 1881-1883, avenue du Mont-Royal Est;
- Que l'établissement ne présente pas de spectacle de musique;
- Que le traitement acoustique de l'assemblage plancher/plafond du bâtiment situé au 1881, avenue du Mont-Royal Est respecte les recommandations du point 6.3 du rapport CNS-26-02-03-QL de la firme Soft dB, daté de mars 2026, ou des mesures équivalentes;
- Que la composition des murs et du toit du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est comprenne minimalement les éléments présentés au point 5 du rapport R-241019-1 de la firme Acoustika Lab, daté du 24 octobre 2019, ou des mesures équivalentes;
- Qu'un rideau acoustique soit installé et maintenu à l'intérieur devant les fenêtres du deuxième étage;
- Que le système de son de la salle de spectacle soit muni d'un limiteur de niveau sonore fixant la puissance sonore maximale à un niveau de 90 dB«c»;

- Que les haut-parleurs soient désolidarisés du plafond avec des ressorts anti-vibration;
- Que le système de son du restaurant et du bar soit muni d'un afficheur de décibels calculé sur une moyenne de 15 minutes;
- Que, préalablement à la délivrance du certificat d'occupation, soit déposée à l'arrondissement une étude sur le climat sonore démontrant que le niveau de bruit dans les logements adjacents à l'établissement respecte les normes du règlement sur les nuisances sonores en vigueur au moment du dépôt de la demande de permis.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 14 juillet, à 18h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-17 14:36

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269240007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA20 250095 et autoriser les usages restaurant, bar et salle de spectacle pour les immeubles situés aux 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08).

CONTENU

CONTEXTE

Le Terminal Comédie Club est une salle de spectacles d'humour qui opère depuis 2015 sur l'avenue du Mont-Royal Est. En 2020, l'établissement a obtenu une autorisation en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser la salle de spectacle au 2^e étage.

Le local adjacent, le 1881, avenue du Mont-Royal Est, est devenu vacant en janvier 2026. Les requérants ont alors vu une opportunité d'agrandir la capacité d'accueil de leur établissement, actuellement limitée à 70 personnes pour le bar et à 84 personnes pour la salle de spectacle, ce qui est insuffisant lors des événements. Le nouveau local, d'une capacité de 50 personnes, servira d'espace de restauration et permettra de mieux répartir la clientèle, notamment en offrant aux spectateurs la possibilité de demeurer sur place à la fin des représentations.

L'agrandissement de l'établissement dans un nouveau local entraînera une contiguïté avec un autre logement. Bien qu'aucune plainte n'ait été déposée auprès de l'arrondissement, les requérants ont néanmoins mandaté la firme Soft dB afin d'évaluer et de limiter les impacts sonores reliés aux activités. Des mesures d'atténuation, issues des recommandations du rapport, sont prévues afin d'assurer la quiétude du voisinage, soit :

- Des haut-parleurs désolidarisés du plafond avec des ressorts anti-vibration;
- Un afficheur de décibels calculés sur une moyenne de 15 minutes présent en tout temps dans l'établissement;
- Un traitement acoustique intérieur visant à améliorer la performance de l'assemblage plancher/plafond (par exemple : panneaux absorbants, tuiles acoustiques, baffles ou nuages suspendus).

Un agrandissement en volume d'un étage, revêtu de brique, est également prévu à l'arrière du 1881, au niveau du rez-de-chaussée, afin d'y aménager une nouvelle cuisine. Les équipements de la cuisine seront raccordés au système existant, sans ajout d'équipements extérieurs pouvant générer des nuisances supplémentaires. Il est toutefois à noter

que l'emplacement de l'équipement et de son conduit est présentement dérogoire au retrait minimal de 1,5m requis par rapport à une limite de propriété.

La gestion des matières résiduelles sera assurée par une collecte à trois voies. Les déchets seront recueillis deux fois par semaine au moyen d'un conteneur situé dans la ruelle. Le recyclage sera quant à lui assuré par six bacs également localisés en ruelle. Les matières organiques seront entreposées de manière temporaire dans deux bacs localisés dans une nouvelle salle réfrigérée, lesquels sont déposés en ruelle les jours de collecte.

Le logement situé au 1883, au 2^e étage du projet d'agrandissement, ne sera pas touché par les travaux, à l'exception du balcon arrière qui sera retiré pour y aménager une terrasse au toit d'une plus grande superficie, soit 24 m². Il a d'ailleurs été confirmé que le locataire pourra demeurer dans le logement lors des travaux. L'espace sera ceinturé par les deux immeubles voisins et le parapet sera rehaussé vis-à-vis la ruelle pour faire office de garde-corps. L'escalier d'issu du logement du 2e étage sera relocalisé à la limite arrière du lot. Celui-ci sera intégré au volume du bâtiment par l'ajout d'un garde-corps en brique afin de limiter la visibilité et assurer une insertion compatible avec le cadre bâti environnant.

La réalisation du projet nécessitera l'abattage de quatre arbres situés en cour arrière, dont trois qui devront faire l'objet d'une demande de certificat d'abattage d'arbre. Ceux-ci ont poussé de manière spontanée, sont enclavés entre les fondations et la clôture existante, et présentent un potentiel de croissance limité.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 18.2 : Chaque élément d'une terrasse doit respecter un retrait de 1,2 m par rapport à un mur faisant face à la limite arrière;
- Article 127.2 : Une salle de spectacle et un bar ne doivent être en aucun point adjacents à un logement;
- Article 154.1 : Un établissement ne peut pas occuper plus qu'un terrain;
- Article 209 : Dans un secteur où est autorisée la catégorie C.4, les usages bar et restaurant sont uniquement autorisés au rez-de-chaussée;
- Article 210.1.1 : La superficie de plancher d'un restaurant ou d'un bar ne doit pas excéder 300 m²;
- Article 349.1 : Un escalier doit respecter un retrait d'au moins 1.2m de la limite de propriété arrière;
- Article 423.2 2^o : Un équipement mécanique situé sur un toit plat doit être à plus de 1,5m de toutes limites de propriété, excluant une limite de propriété adjacente à une ruelle.
- Article 423.3 2^o : Un équipement mécanique situé dans les autres cours ou fixé sur une partie de bâtiment adjacent aux autres cours doit être à plus de 1,5m de toutes limites de propriété, excluant une limite de propriété adjacente à une ruelle.

Rencontre de voisinage

Date de la rencontre: 2026-01-26 | Nombre d'adresses invitées: 6 | Nombre d'adresses présentes: 1

Les questions et les commentaires portaient principalement sur le volume de l'agrandissement arrière au 1881 Mont-Royal Est, et sur le chantier. Le voisin au 1883 et le commerce adjacent (Kahwa Café) semblent enthousiastes à la réalisation du projet.

Accessibilité universelle

Les deux entrées, soit au 1875 et 1881, sont de plain-pied et accessibles par une rampe. Afin de renforcer l'accessibilité universelle de l'établissement, des mesures supplémentaires

seront intégrées dans le local du 1881, notamment :

- L'installation d'un ouvre-porte automatique et de boutons-poussoirs à la porte d'entrée existante;
- L'aménagement d'un comptoir accessible au bar;
- L'ajout d'une toilette accessible comprenant un bouton-poussoir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 250095 - 6 avril 2020 : Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est.

DESCRIPTION

D'abroger la résolution CA20 250095 et d'autoriser, en vertu *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), les usages restaurant, bar et salle de spectacle pour les immeubles situés aux 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est, en dérogation aux articles 127.2 (adjacence à un logement), 154.1 (établissement sur deux terrains), 209 (usages autorisés par niveau), 210.1.1 (superficie de plancher maximale), 349.1 (emplacement d'un escalier arrière), 423.2 2° et 423.3 2° (emplacement des équipements mécaniques) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Que les usages bar et restaurant soient autorisés et que leur superficie de plancher soit d'au plus 475 m², excluant les espaces en sous-sol;
- Que l'usage salle de spectacle soit autorisé au 2e étage du 1875, avenue du Mont-Royal Est et que sa superficie de plancher soit d'au plus 170 m²;
- Que l'accès situé 1875, avenue du Mont-Royal Est soit muni d'un sas d'entrée;
- Que les accès à l'espace occupé à des fins de spectacles soient munis d'une porte;
- Qu'au plus deux ouvertures d'au plus 900mm de largeur soient prévues dans le mur mitoyen entre les 1875 et 1881, avenue du Mont-Royal Est;
- Que soient aménagés des dispositifs sans obstacle conforme aux exigences de la section 3.8 du Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et du Code national du bâtiment – Canada 2015, incluant :
 - ◊ L'installation d'un ouvre-porte automatique et de boutons-poussoirs à la porte d'entrée existante;
 - ◊ L'aménagement d'un comptoir accessible au bar;
 - ◊ L'ajout d'une toilette accessible comprenant un bouton-poussoir.
- Que, préalablement à la délivrance du certificat d'occupation, soit déposée à l'arrondissement une attestation signée et scellée par un architecte, attestant que les mesures d'accessibilité universelle exigées dans les conditions du projet ont été réalisées;
- Que soient intégrés des bacs de plantation sur la terrasse au toit totalisant une superficie minimale de 2 m²;
- Que le local situé au 1881, avenue du Mont-Royal Est soit muni d'une salle à déchets réfrigérée d'au moins 2,5 m²;
- Que l'établissement se procure un permis d'occupation du domaine public pour les bacs déposés sur le domaine public;
- Que les équipements mécaniques soient localisés au toit du dernier étage;
- Que les équipements mécaniques et leurs conduits soient situés à plus de 1,5m de la limite latérale est du terrain du 1881-1883, avenue du Mont-Royal Est;
- Que l'établissement ne présente pas de spectacle de musique;
- Que le traitement acoustique de l'assemblage plancher/plafond du bâtiment situé

au 1881, avenue du Mont-Royal Est respecte les recommandations du point 6.3 du rapport CNS-26-02-03-QL de la firme Soft dB, daté de mars 2026, ou des mesures équivalentes;

- Que la composition des murs et du toit du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est comprenne minimalement les éléments présentés au point 5 du rapport R-241019-1 de la firme Acoustika Lab, daté du 24 octobre 2019, ou des mesures équivalentes;
- Qu'un rideau acoustique soit installé et maintenu à l'intérieur devant les fenêtres du deuxième étage;
- Que le système de son de la salle de spectacle soit muni d'un limiteur de niveau sonore fixant la puissance sonore maximale à un niveau de 90 dB«c»;
- Que les haut-parleurs soient désolidarisés du plafond avec des ressorts anti-vibration;
- Que le système de son du restaurant et du bar soit muni d'un afficheur de décibels calculé sur une moyenne de 15 minutes;
- Que, préalablement à la délivrance du certificat d'occupation, soit déposée à l'arrondissement une étude sur le climat sonore démontrant que le niveau de bruit dans les logements adjacents à l'établissement respecte les normes du règlement sur les nuisances sonores en vigueur au moment du dépôt de la demande de permis.

JUSTIFICATION

La direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le projet s'inscrit de manière cohérente en renforçant la capacité d'accueil d'un établissement bien ancré dans le quartier;
- Les interventions pour unir les deux locaux resteront limitées et permettront de retrouver facilement deux établissements distincts si nécessaire;
- Le projet propose des mesures visant à renforcer l'accessibilité universelle de l'établissement;
- Le projet intègre des mesures visant à limiter les impacts sonores des activités dans les logements adjacents;
- Le prolongement du parapet à titre de garde-corps permet d'augmenter la superficie extérieure appropriable au bénéfice de l'occupant du 2e étage et favorise de meilleures conditions d'intimité;
- L'agrandissement permettra l'ajout d'une salle réfrigérée permettant l'entreposage temporaire des matières organiques;
- L'emplacement actuel de l'équipement mécanique, adjacent à la salle de spectacle, est jugée adéquat afin de limiter les nuisances sonores pour le logement voisin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 :

- Priorité 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;

- Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics, sur le site Internet de l'arrondissement et au bureau d'arrondissement, les opérations de communications menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 19 mai 2026 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme

Étapes subséquentes:

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution
- Avis public sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation publique
- Consultation publique
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution
- Obtention du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ainsi qu'aux objectifs du *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 18.2, 127.2, 154.1, 209, 210.1.1, 349.1, 423.2 2^o et 423.3 2^o du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Ce projet particulier est assujéti à l'obtention d'un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille CHARLAND
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

Le : 2026-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1264602004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue du Mont-Royal Est) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08).

Adoption du second projet de résolution afin d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue Mont-Royal Est), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)

ATTENDU QUE l'intensification proposée par l'ajout d'un étage, s'inscrit harmonieusement dans le contexte bâti environnant, tout en marquant l'intersection ;

ATTENDU QUE le projet propose des logements de petite taille toute en offrant une certaine diversité de typologies, ainsi que trois logements adaptables ;

ATTENDU QUE le projet propose des espaces extérieurs appropriables pour chaque logement ;

ATTENDU QUE le projet ne comporte pas de logement sous le niveau du sol, ce qui permet de limiter les risques d'inondation ;

ATTENDU QUE la révision du projet a permis d'enrichir la proposition sur le plan de l'interface avec le bâtiment voisin sur la rue Franchère ;

ATTENDU QU'un local commercial de 102 m² est prévu sur l'avenue du Mont-Royal Est ;

ATTENDU QUE malgré l'implantation au sol importante du bâtiment, une courette végétalisée comprenant 84 m² de superficie perméable a été proposée ;

ATTENDU QUE le projet comprend une salle de déchets de grande dimension permettant la collecte à trois voies ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au

projet lors de sa réunion du 5 mai 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 juin 2026;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue Mont-Royal Est), en dérogation aux articles 9, 19, 20 et 210 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), aux conditions suivantes :

- Que la hauteur du bâtiment soit de 4 étages ;
- Que la hauteur du bâtiment soit égale ou inférieure à 15 mètres ;
- Qu'un minimum de 10 unités d'habitation et un maximum de 14 unités d'habitation soient aménagés ;
- Qu'un minimum de trois logements comprenant deux chambres à coucher soit aménagé ;
- Que le bâtiment soit implanté à une distance égale ou supérieure à 3,5 mètres de la limite latérale adjacente au 4485, rue Franchère ;
- Que les usages de la famille habitation soient autorisés au rez-de-chaussée, sous réserve de maintenir un local occupé par un usage autorisé de la famille commerce ou par un usage autorisé de la famille équipements collectifs et institutionnels, d'une superficie de plancher minimale de 100 m² adjacent à la façade faisant face à l'avenue du Mont-Royal Est ;
- Qu'un minimum de trois logements soit adaptable selon le Code national du bâtiment applicable ;
- Qu'aucun espace habitable ne soit aménagé sous le niveau du sol ;
- Que soit aménagé un espace d'entreposage intérieure pour les matières résiduelles d'une superficie minimale de 15 m² ;
- Que soit aménagé, au sous-sol, une aire de stationnement pour vélos d'un minimum de 28 unités ;
- Que l'escalier menant à l'aire de stationnement pour vélos soit muni d'une rampe à vélo ;
- Qu'une superficie d'au moins 30 m² de terrain soit recouverte d'éléments végétaux plantés en pleine terre ;
- Qu'une sortie d'eau protégée du gel soit installée sur la terrasse au toit ainsi que dans la cour.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Arnaud BUDKA Le 2026-06-16 08:37

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1264602004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue du Mont-Royal Est) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08).

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda au dossier décisionnel visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue du Mont-Royal Est), fait suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le 9 juin 2026, dont le compte rendu détaillé est fourni dans le procès-verbal en pièce jointe.

5 personnes du public ayant un intérêt pour le projet, dont l'architecte, étaient présentes. Plusieurs questions ont été posées sur le projet, entre autres quant aux dérogations ainsi que sur les procédures d'adoption. Des commentaires ont également été émis sur la hauteur du bâtiment. Aucun changement n'est apporté au projet de résolution suite à la tenue de la cette assemblée publique de consultation.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1264602004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée sur l'immeuble constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec (2400, avenue du Mont-Royal Est) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08).

CONTENU**CONTEXTE**

Le terrain localisé à l'intersection Sud-Est de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Franchère est vacant. En 2025, le requérant dépose une demande projet particulier pour la construction d'un bâtiment de quatre étages. Ce terrain est localisé dans un secteur mixte du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, avec une intensification intermédiaire et un seuil de densité de 165 logements à l'hectare. Depuis le dépôt de la demande par le requérant, les analyses normatives et réglementaires ont été réalisées et plusieurs révisions ont été apportées au projet afin de le bonifier et répondre aux exigences de l'arrondissement. Le projet prévoit :

- La construction d'un bâtiment de quatre étages avec ascenseur comprenant 14 logements dont trois logements adaptables ;
- L'aménagement d'un local commercial de plus de 100 mètres carrés faisant front à l'avenue du Mont-Royal Est ;
- L'aménagement d'une courette végétalisée ;
- L'aménagement d'une terrasse au toit ;
- L'aménagement d'un sous-sol comportant une salle mécanique, un local commercial d'entreposage, une aire de stationnement pour vélos de 34 unités, un local d'entreposage résidentiel ainsi qu'une salle à déchet de 45 mètres carrés.

La présente demande déroge aux articles 9, 19, 20 et 210 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) :

- Article 9: La hauteur en mètre et en étages doit être égale ou inférieure à la hauteur maximale prescrite (hauteur maximale prescrite est de 3 étages et 14 mètres).
- Article 19 : La hauteur en étages ne peut pas être supérieure au bâtiment adjacent le plus haut.
- Article 20 : Malgré l'article 19, pour un bâtiment de coin, ne doit pas être supérieur à la hauteur en mètre et en étage prescrite (hauteur maximale

prescrite est de 3 étages et 14 mètres).

- Article 210 : Obligation que le rez-de-chaussée soit occupé par un usage autorisé de la famille commerce ou par un usage autorisé de la famille équipements collectifs et institutionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Autoriser la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages comprenant 14 logements et un local commercial au rez-de-chaussée au 2400, avenue Mont-Royal Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), aux conditions suivantes :

- Que la hauteur du bâtiment soit égale 4 étages ;
- Que la hauteur du bâtiment soit égale ou inférieure à 15 mètres ;
- Qu'un minimum de 10 unités d'habitation ainsi qu'un maximum de 14 unités d'habitation soient aménagés ;
- Qu'un minimum de trois logements comprenant deux chambres à coucher soit aménagé ;
- Que le bâtiment soit implanté à une distance égale ou supérieur à 3,5 mètres de la limite latérale adjacente au 4485, rue Franchère ;
- Que les usages de la famille habitation soient autorisés au rez-de-chaussée sous réserve de maintenir un local occupé par un usage autorisé de la famille commerce ou par un usage autorisé de la famille équipements collectifs et institutionnels d'une superficie de plancher minimale de 100 mètres carrés adjacent à la façade faisant face à l'avenue du Mont-Royal Est ;
- Qu'un minimum de trois logements soit adaptable selon le Code national du Bâtiment applicable ;
- Qu'aucun espace habitable ne soit aménagé sous le niveau du sol ;
- Que soit aménagé un espace d'entreposage intérieure pour les matières résiduelles d'une superficie minimale de 15 m² ;
- Que soit aménagé, au sous-sol, une aire de stationnement pour vélo d'un minimum de 28 unités ;
- Que l'escalier menant à l'aire de stationnement pour vélo soit muni d'une rampe à vélo ;
- Qu'une superficie d'au moins 30 m² de terrain soit recouverte d'éléments végétaux plantés en pleine terre ;
- Qu'une sortie d'eau protégée du gel soit installée sur la terrasse au toit ainsi que dans la cour.

JUSTIFICATION

La direction est favorable au projet pour les motifs suivants:

- L'intensification proposée d'un étage supplémentaire s'inscrit harmonieusement dans le contexte bâti environnant tout en marquant l'intersection ;
- Le projet propose de petits logements mais avec une certaine diversité de typologie ainsi que trois logements adaptables ;
- Le projet propose des espaces extérieurs appropriables pour chaque logement ;
- Le projet ne comporte pas de logement sous le niveau du sol permettant de limiter les risques d'inondation ;
- La révision du projet a permis d'enrichir la proposition au niveau de l'interface

- avec le bâtiment voisin sur la rue Franchère ;
- Un local commercial de 102 mètres carrés est prévu sur l'avenue du Mont-Royal Est ;
- Malgré l'implantation au sol importante du bâtiment, une courette végétalisée comprenant 84 mètres carrés de superficie perméable a été proposée ;
- Le projet comprend une très grande salle à déchet permettant la collecte à trois voies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 : Priorité 1 : *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.* Priorité 5 : *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.* Priorité 7 : *Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable .*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics, sur le site Internet de l'arrondissement et au bureau d'arrondissement, les opérations de communications menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée :

- 5 mai 2026 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées :

- **1 juin 2026** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- Avis public sur le site Internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation publique;
- **9 juin 2026** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

- Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (14-029)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) ainsi qu'aux objectifs du *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 9, 19, 20 et 210 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Ce projet particulier est assujéti à l'obtention d'un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme patrimoine et services aux entreprises

Le : 2026-05-11



Dossier # : 1269240008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 4666-4668, rue Chabot, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION D'UN LOGEMENT DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 4666-4668, RUE CHABOT, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2023-02).

ATTENDU QUE les deux logements sont présentement occupés par les propriétaires, il n'y a donc aucun impact sur des locataires;

ATTENDU QU'aucune intervention n'est nécessaire pour convertir le bâtiment en unifamilial car un permis délivré en 2019 a permis la création d'un escalier intérieur reliant les deux étages;

ATTENDU QUE le bâtiment n'a pas fait l'objet d'une réduction du nombre de logement dans le passé et il n'y a pas de mezzanine;

ATTENDU QUE la superficie de plancher du logement résultant de la fusion des 2 logements existants serait d'environ 160 m², soit en-dessous du 200 m² maximal autorisé pour une maison comprenant uniquement un logement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 9 juin 2026;

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), un avis public est paru sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et qu'une affiche a été installée sur l'emplacement visé par la demande;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu de l'article 12.1 du *Règlement sur les usages conditionnels de*

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02), la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 4666-4668, rue Chabot, dérogeant aux articles 121 et 134.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), à la condition suivante :

- Qu'un minimum de 60% de la surface au sol située dans une autre cour soit recouvert d'éléments végétaux plantés en pleine terre.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-17 13:51

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269240008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 4666-4668, rue Chabot, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)

CONTENU**CONTEXTE**

Les propriétaires actuels du 4666-4668, rue Chabot ont acquis le duplex en août 2025 et occupent actuellement le bâtiment dans son entièreté.

En 2019, un permis a été délivré afin de réaménager les deux logements et d'y aménager un escalier intérieur reliant les deux étages. Une porte coupe-feu a été installée au haut de cet escalier. Ainsi, les deux logements sont demeurés distincts sur le plan réglementaire, et aucune réduction du nombre de logements n'a été effectuée dans le cadre de ce permis.

Aucun travaux n'est prévu dans le cadre de la conversion du duplex en unifamiliale. La demande vise uniquement à régulariser l'usage actuel du bâtiment, qui correspond déjà à une occupation unifamiliale.

Le bâtiment possède une superficie de plancher totale de 160m² et comporte trois chambres.

La demande d'usage conditionnel déroge aux articles 121 et 134.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) :

- 121. L'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doit être conforme aux usages prescrits par secteur (H.2-3 où seuls les bâtiments comprenant de deux à trois logements sont autorisés);
- 134.2. Dans un secteur où est autorisée une catégorie de la famille habitation et malgré les usages qui y sont prescrits, le nombre de logements d'un bâtiment existant ne peut pas être réduit.

Rencontre de voisinage

Aucune rencontre de voisinage n'est requise pour cette demande puisqu'aucun locataire n'habite dans le bâtiment visé par la demande d'usage conditionnel.

Accessibilité universelle

Aucune mesure n'est prévue pour rendre le logement accessible universellement en raison

des contraintes bâties. La surélévation du rez-de-chaussée et l'implantation du bâtiment à proximité de la limite de propriété avant rendent impossible l'aménagement d'une rampe conforme ou d'un accès de plain-pied.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu de l'article 12.1 du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2023-02), la réduction d'un logement dans le bâtiment situé au 4666-4668, rue Chabot dérogeant aux articles 121 et 134.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), à la condition suivante :

- Qu'un minimum de 60% de la surface au sol située dans une autre cour soit recouvert d'éléments végétaux plantés en pleine terre.

JUSTIFICATION

La direction est favorable à la demande d'usage conditionnel pour les motifs suivants :

- Les deux logements sont présentement occupés par les propriétaires, il n'y a donc aucun impact sur des locataires;
- Aucune intervention n'est nécessaire pour convertir le bâtiment en unifamilial car un permis délivré en 2019 a permis la création d'un escalier intérieur reliant les deux étages;
- Le bâtiment n'a pas fait l'objet d'une réduction du nombre de logement dans le passé et il n'y a pas de mezzanine;
- La superficie de plancher du logement résultant de la fusion des deux logements existants serait d'environ 160 m², soit en-dessous du 200 m² maximal autorisé pour une maison comprenant uniquement un logement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte d'une des priorités de Montréal 2030 : Priorité 7: Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- 9 juin 2026 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes subséquentes :

- Affichage et publication de l'avis public sur le site Internet et au bureau de l'arrondissement au moins quinze (15) jours avant la séance du conseil d'arrondissement;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille CHARLAND
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN

directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1269239009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons dérogeant à l'apparence d'origine pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)

Adoption de la résolution afin d'accorder une dérogation mineure pour l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons dérogeant à l'apparence d'origine pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07)

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser une situation non conforme;

ATTENDU QUE la demande assure la sécurité des locataires en cas d'évacuation du bâtiment;

ATTENDU QUE l'escalier d'issue proposé aura peu d'impact sur les locataires aux étages et le commerce au rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE le nouvel escalier d'issue propose une architecture distinctive et contemporaine;

ATTENDU QUE l'escalier d'issue proposé en empiètement sur le domaine public a été accepté par les équipes des études techniques et des travaux publics.

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), une dérogation mineure pour l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, dérogeant au Chapitre II du Titre II.1 ainsi qu'à l'article 348 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Que la présente dérogation mineure vise uniquement l'ajout d'un escalier d'issue sur la façade Saint-Joseph Ouest pour les logements adjacent à l'avenue du Parc;
- Que l'escalier d'issue soit composé d'un escalier hélicoïdal et de balcons;
- Que la projection de l'escalier d'issue n'excède pas 1,9 m;
- Que la projection des balcons de l'escalier d'issue n'excède pas 1 m;

- Que la largeur du balcon au 2e étage n'excède pas 1,3 m;
- Que la largeur du balcon au 3e étage n'excède pas 2,2 m;
- Que la hauteur des garde-corps de l'escalier hélicoïdal n'excède pas 1,2 m de haut;
- Que la hauteur des garde-corps des balcons n'excède pas 1,2 m de haut, mesurée à partir du plancher des balcons auxquels ils sont intégrés;
- Que l'escalier d'issue soit en acier ou aluminium soudé;
- Que le garde-corps de l'escalier d'issue soit fait de panneaux perforés en acier ou aluminium soudé.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-16 08:44

Signataire :

Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269239009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure pour l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons dérogeant à l'apparence d'origine pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment de 3 étages du 5000-5004, avenue du Parc comprend un espace commercial au rez-de-chaussée et deux logements par étage. Deux unités sont adjacentes à l'avenue du Parc et les deux autres sont situées à l'arrière.

À l'origine, celui-ci était un triplex. Vers 1910, à la suite de l'annexion de la Ville de Saint-Louis-du-Mile-End à la Ville de Montréal, la présence de commerces sur l'avenue du Parc est devenue permise. Un premier commerce s'est alors établi au rez-de-chaussée, modifiant de façon considérable la façade. Dans les années qui ont suivi et jusqu'au milieu des années 1970, les logements aux étages ont subi plusieurs modifications entraînant des subdivisions et alternant entre habitation et commerce. Avec les informations obtenues sur le bâtiment, nous pouvons constater la présence de quatre logements aux étages depuis au moins 50 ans. La situation est restée inchangée depuis.

Le présent dossier vise à ajouter une seconde issue pour les deux logements ayant front sur l'avenue du Parc afin de respecter l'obligation d'avoir deux issues distinctes pour chaque logement. Les deux autres logements possèdent déjà une seconde issue.

Dans le cadre de la présente demande, différentes options ont été étudiées afin d'ajouter une seconde issue. L'une d'elles était d'aménager une cage d'escalier à l'intérieur du bâtiment, avec une sortie donnant sur le boulevard Saint-Joseph Ouest. Cette option fut écartée compte tenu de la perte d'une chambre dans deux logements et des répercussions considérables sur le commerce au rez-de-chaussée. Une autre option fut de revoir l'aménagement intérieur afin d'assurer un parcours d'issue vers la ruelle où une seconde issue est présente pour les deux autres logements. Cette option impactait encore une fois de façon significative les logements existants, nécessitant la relocalisation des salles de bain et retirant les salons des logements.

Il est donc proposé un escalier hélicoïdal, conforme au Code de construction du Québec 2015, adjacent à la façade Saint-Joseph Ouest, qui sera en empiètement permanent sur le domaine public. Compte tenu de la largeur du trottoir excédant 4 m aux abords du boulevard Saint-Joseph Ouest, la proposition est jugée acceptable par les équipes des études techniques et des travaux publics. L'escalier proposé sera distinctif et contemporain, altérant le moins possible la façade existante. L'escalier aura une projection de 1,9 m et sera

fait d'acier ou d'aluminium soudé. Il est proposé des garde-corps faits de panneaux perforés en acier ou aluminium soudé.

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

- Chapitre II du Titre II.1 - Apparence de bâtiment;
- Article 348 : les constructions en saillie sur le domaine public doivent être situées à une hauteur supérieure à 2,4 m de la surface du trottoir et ne doivent pas projeter à plus de 0,6 m de la limite de terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure pour l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons dérogeant à l'apparence d'origine pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), aux conditions suivantes :

- Que la présente dérogation mineure vise uniquement l'ajout d'un escalier d'issue sur la façade Saint-Joseph Ouest pour les logements adjacent à l'avenue du Parc;
- Que l'escalier d'issue soit composé d'un escalier hélicoïdal et de balcons;
- Que la projection de l'escalier d'issue n'excède pas 1,9 m;
- Que la projection des balcons de l'escalier d'issue n'excède pas 1 m;
- Que la largeur du balcon au 2e étage n'excède pas 1,3 m;
- Que la largeur du balcon au 3e étage n'excède pas 2,2 m;
- Que la hauteur des garde-corps de l'escalier hélicoïdal n'excède pas 1,2 m de haut;
- Que la hauteur des garde-corps des balcons n'excède pas 1,2 m de haut, mesurée à partir du plancher des balcons auxquels ils sont intégrés;
- Que l'escalier d'issue soit en acier ou aluminium soudé;
- Que le garde-corps de l'escalier d'issue soit fait de panneaux perforés en acier ou aluminium soudé.

JUSTIFICATION

La direction est favorable au projet pour les motifs suivants :

- La demande vise à régulariser une situation non conforme;
- La demande assure la sécurité des locataires en cas d'évacuation du bâtiment;
- L'escalier d'issue proposé aura peu d'impact sur les locataires aux étages et le commerce au rez-de-chaussée;
- Le nouvel escalier d'issue propose une architecture distinctive et contemporaine;
- L'escalier d'issue proposé en empiètement sur le domaine public a été accepté par les équipes des études techniques et des travaux publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte d'une des priorités de Montréal 2030 :

Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics, sur le site Internet de l'arrondissement et au bureau d'arrondissement, les opérations de communications menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRO, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- 5 mai 2026 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme

Étapes projetées :

- Publication de l'avis public sur le site Internet et au bureau de l'arrondissement au moins 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;
- 6 juillet 2026 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge au Chapitre II du Titre II.1 ainsi qu'à l'article 348 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane DUGAS-ANGRIGNON
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-04

Simon S LEMIEUX
chef de division - urbanisme, du patrimoine et
des services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1260341006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Ordonnance établissant l'aménagement d'un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et Bernard Est, devant l'entrée principale de l'aréna Saint-Louis

ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE POUR PERSONNES SUR LA RUE SAINT-DOMINIQUE ENTRE LES RUES SAINT-VIATEUR EST ET BERNARD EST, DEVANT L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'ARÉNA SAINT-LOUIS DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

CONSIDÉRANT l'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables (piétons, enfants) apportée par cet aménagement.

CONSIDÉRANT l'article 3, paragraphe 1 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut par ordonnance déterminer des voies piétonnières.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique, devant l'entrée de l'aréna Saint-Louis, dans l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- D'autoriser la réalisation du marquage et l'installation de la signalisation appropriée.

Signé par Mélissa CORMIER Le 2026-06-19 16:11

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1260341006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Ordonnance établissant l'aménagement d'un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et Bernard Est, devant l'entrée principale de l'aréna Saint-Louis

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de mise aux normes dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux sont actuellement en cours à l'aréna Saint-Louis, situé sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et Bernard Est. La réouverture de l'aréna est prévue à l'automne 2026.

Dans le cadre des travaux, l'installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales est en cours sur le terrain du stationnement situé au nord du bâtiment. Les usagers de l'aréna qui y accédaient en voiture avant les travaux devront maintenant se stationner sur la rue. Afin d'assurer la sécurité des piétons composés pour la majorité d'enfants, et de permettre de traverser la rue Saint-Dominique au niveau de l'entrée du bâtiment, une demande a été faite à la Division des études techniques de l'Arrondissement en vue d'aménager un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Après étude de ce tronçon, il est recommandé d'aménager un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et Bernard Est, devant l'entrée de l'aréna Saint-Louis.

Bien qu'aucun piéton ne traverse actuellement à cet endroit en raison de la fermeture de l'aréna, la reprise des activités entraînera un achalandage piétonnier au niveau du futur passage pour personnes. L'achalandage attendu à cet endroit justifie que ce passage soit officialisé et adéquatement signalé, afin d'attirer l'attention des usagers motorisés et d'assurer qu'ils cèdent le passage.

Les actions suivantes sont à prévoir :

Marquage :

- Marquage de bandes de couleur jaune (passage pour personnes) sur la chaussée devant l'entrée de l'aréna Saint-Louis.
- Marquage d'un terre-plein central virtuel pour réduire la largeur des voies de circulation sur la rue Saint-Dominique

Signalisation :

- Ajout de panneaux de prescription de passage pour personnes (PB-B-1-C et PB-B-2-C) vis-à-vis du passage, en bordure de rue;
- Ajout de panneaux de danger (pré-signal) de passage pour personnes (PA-B), à une distance d'environ 25 mètres en amont du passage, en bordure de rue.
- Ajout de balises flexibles sur l'axe pour rappeler la limite de vitesse
- Ajout d'un système de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) au niveau du passage pour personnes

Il est à noter que des travaux de génie civil seront requis au niveau des trottoirs en 2027 pour ajouter une rampe d'accès universelle du côté est de la chaussée.

JUSTIFICATION

L'aménagement d'un passage pour personnes doit répondre aux trois (3) conditions fixées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Ces conditions concernent la proximité d'une intersection avec mode de gestion de la circulation, la distance de visibilité du passage demandé, ainsi que la vitesse permise. Le panneau peut ensuite être installé si l'une des trois circonstances justifiant leur implantation est respectée, soit le délai, l'itinéraire privilégié des personnes et la connectivité. Pour le passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique, les critères pour la circonstance du délai ne sont pas respectés, puisque les débits de circulation sont plus faibles que ceux nécessaires pour une traverse de la longueur souhaitée. Cependant, la circonstance de la connectivité est justifiée, alors que ce passage permettra aux usagers plus vulnérables, notamment les enfants, de traverser la rue pour se rendre à l'aréna. En effet, la présence d'un important générateur de déplacements comme un aréna requiert qu'un passage soit officialisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux de signalisation et marquage exécutés par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par cette dernière. Les coûts estimés pour les travaux de marquage/signalisation sont de 800\$.

Le coût pour le système FRCR est estimé à 13 000\$.

Le coût pour les balises flexibles est estimé à 3 000\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec le Plan stratégique Montréal 2030 (voir la pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place d'un passage pour personnes contribuera à la sécurité des usagers de

l'aréna Saint-Louis, notamment pour les enfants se dirigeant ou quittant l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés au-dessous des panneaux appropriés pendant une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance : Juillet 2026;

- Ordres de travail et plans de marquage à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée : Août 2026;
- Mise en place : Août-Début septembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CADIEUX
Ingénieur chargé de dossiers - Volet Mobilité

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
chef(fe) de division - études techniques en
arrondissement

Le : 2026-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1267896008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance relative à la modification du montant maximal des subventions pouvant être accordées au cours de l'année 2026 aux SDC en vertu de l'article 26 du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement peut consentir des subventions aux SDC de son territoire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le financement des SDC est soumis à l'adoption d'un règlement destiné à cette fin;

VU l'adoption du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2026 (2025-20), par résolution CA25 250358 du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'approuver l'augmentation du volet "activités" des budgets annuels des SDC de l'arrondissement;
2. D'édicter l'ordonnance remplaçant le tableau de l'article 9 du Règlement par le tableau suivant:

	Activité	Piétonnisation	Vitalité nocturne	Total
Mont-Royal	117 063 \$	575 000 \$		692 063 \$
Saint-Laurent	131 771 \$		40 000 \$	171 771 \$
Saint-Denis	72 643 \$			72 643 \$
Laurier Ouest - PMR	48 523 \$			48 523 \$

Signé par Mélissa CORMIER Le 2026-06-25 14:46

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267896008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance relative à la modification du montant maximal des subventions pouvant être accordées au cours de l'année 2026 aux SDC en vertu de l'article 26 du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement a la compétence pour soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission de développer l'économie locale, communautaire, culturelle ou sociale.

Conformément à l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le soutien financier aux sociétés de développement commercial (SDC) doit passer par un règlement.

Depuis 2023, le règlement annuel de subvention des SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal inclut l'octroi des subventions de l'arrondissement ainsi que le transfert des subventions obtenues du Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDÉ), pour les projets de vitalité nocturne ou de piétonnisation notamment.

Depuis 2023, le montant des subventions accordées aux SDC par l'arrondissement au titre de leurs activités n'a pas évolué. Or les dépenses associées aux activités de celles-ci ont augmenté, tant par l'effet de l'inflation que par des besoins accrus sur les artères (sécurisation lors des événements, propreté, embellissement...). Également, la répartition du budget d'activités des SDC était inégale, avec 100 000 \$ attribués annuellement à Saint-Laurent et Mont-Royal, et 25 000 \$ attribués annuellement à Saint-Denis et Laurier-Ouest.

Le présent sommaire décisionnel propose donc d'édicter une ordonnance pour adopter des budgets additionnels afin de tenir compte de l'évolution des coûts de ces dernières années ainsi que de mieux refléter la part relative de chaque SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 250135 – 4 mai 2026 Ordonnance relative à la modification du montant maximal de la subvention accordée à la SDC Laurier Ouest, en vertu de l'article 26 du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026.

CA25 250358 – 17 décembre 2025 Adoption du Règlement 2025-20 sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'année civile 2026.

DESCRIPTION

En application de l'article 26 du Règlement 2025-20, permettant au conseil d'arrondissement de modifier le montant maximal des subventions par ordonnance, il est proposé:

- D'augmenter le budget annuel total des SDC de 100 000\$ pour le volet "Activités";
- De répartir ce budget de façon équitable entre les SDC, en prenant en compte la part relative de chacune d'entre elles.

Mode de calcul

Un paramétrage a été établi pour déterminer la part relative de chaque SDC, reposant sur les composantes suivantes :

- **Le nombre de locaux commerciaux existants sur le territoire de chaque SDC.** Les locaux commerciaux reflètent le potentiel de membres pour chaque SDC. Ils incluent les commerces sur rue, les bureaux aux étages et les locaux vacants. Il a été choisi afin de refléter le volume de service aux membres auquel peut répondre la SDC;
- **Le kilométrage linéaire de chaque artère.** Ce paramètre reflète les services collectifs que peut réaliser une SDC sur une artère commerciale (brigade propreté, illuminations, fermeture de rue lors des promotions).

Il a été choisi de considérer chacune de ces deux composantes de façon égale, selon la formule suivante :

$$\text{Part relative de la SDC} = 50\% * (a/A) + 50\% (b/B)$$

Où

- (a) représente le nombre de locaux commerciaux de chaque SDC.
- (A) représente la somme des locaux commerciaux des SDC.
- (b) représente la longueur de chaque artère en km.
- (B) représente la longueur totale des artères SDC de l'arrondissement.

Le tableau ci-dessous récapitule les données considérées et les calculs effectués.

	locaux commerciaux		km linéaire de l'artère		Part relative de chaque SDC	Montant initial 2026 du volet activités	Montant 2026 selon la part relative	Augmentation par SDC
	nombre	%	nombre	%				
Mont-Royal	570	28%	2,5	39%	33%	100 000 \$	117 063 \$	17 063 \$
Saint-Laurent	841	42%	2,17	33%	38%	100 000 \$	131 771 \$	31 771 \$
Saint-Denis	447	22%	1,25	19%	21%	25 000 \$	72 643 \$	47 643 \$
Laurier Ouest - PMR	151	8%	0,57	9%	8%	25 000 \$*	28 523 \$	3 523 \$
Total PMR	2009		6,49		100,00%	250 000 \$	350 000 \$	100 000 \$

*La subvention de 20 000 \$ accordée à la SDC Laurier Ouest par résolution CA26 250135 n'est pas considérée dans ces calculs, car elle était exceptionnelle et non récurrente.

Modifications au Règlement

Afin d'intégrer les modifications ci-dessus, le projet d'ordonnance propose de remplacer le tableau de l'article 9 du Règlement 2025-20 par le tableau ci-après. Le texte modifié apparaît en gras.

	Activité	Piétonnisation	Vitalité nocturne	Total
Mont-Royal	117 063 \$	575 000 \$		692 063 \$
Saint-Laurent	131 771 \$		40 000 \$	171 771 \$
Saint-Denis	72 643 \$			72 643 \$
Laurier Ouest - PMR	48 523 \$*			48 523 \$

*La subvention de 20 000 \$ accordée à la SDC Laurier Ouest est intégrée au montant de 48 523 \$ exceptionnellement pour l'année 2026 car elle fut accordée par la résolution CA26 250135 de façon exceptionnelle et non récurrente.

JUSTIFICATION

L'augmentation du budget global des SDC permet de reconnaître l'importance qu'accorde l'arrondissement au développement de ses artères commerciales, et au rôle clé que jouent les SDC dans ce développement. Elle permet aussi d'appuyer chacune des SDC de façon plus équitable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire de 100 000 \$ prévu pour l'année 2026 sera imputé au budget des projets spéciaux du directeur de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :

- 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- 14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- 19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
- 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce nouveau budget supplémentaire dès le conseil d'arrondissement du 6 juillet permettra aux SDC de bonifier leurs offres de services pour l'année en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 6 juillet: édicton de l'ordonnance
- juillet-décembre : dépôt des demandes de subvention par les SDC et mise en oeuvre des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

Le : 2026-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes
techniques

**Dossier # : 1269987001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de réduire de 50 % les frais associés à l'occupation temporaire du domaine public ainsi que les frais d'étude du projet d'agrandissement et les frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment situé au 3450, rue Saint-Urbain, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

ATTENDU que l'organisme visé est à but non lucratif ;
ATTENDU que le projet présente un caractère structurant pour le développement culturel, social et communautaire du secteur ;

ATTENDU que le projet contribue à bonifier l'offre d'équipements collectifs et institutionnels sur le territoire de l'arrondissement ;

ATTENDU que le projet favorise l'inclusion et la représentation des communautés noires ;

ATTENDU que le projet accroît l'attractivité et l'animation du quartier ;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite participer au montage financier du projet par une réduction des tarifs ;

ATTENDU que les sommes ainsi allégées seront réinvesties dans la réalisation du projet, contribuant à sa qualité et à sa pérennité.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser une réduction de 50 % des frais exigibles relatifs aux frais d'étude du projet d'agrandissement et des frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment ainsi que les frais liés à l'occupation temporaire du domaine public pour l'immeuble situé au 3450, rue Saint-Urbain couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, dans le cadre des travaux liés à l'agrandissement du bâtiment.

Signé par Mélissa CORMIER Le 2026-06-19 14:48

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269987001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de réduire de 50 % les frais associés à l'occupation temporaire du domaine public ainsi que les frais d'étude du projet d'agrandissement et les frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment situé au 3450, rue Saint-Urbain, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre culturel afro-canadien de Montréal « CCAM » est un organisme à but non lucratif établi à Montréal, ayant pour mission d'accueillir, de soutenir et de diffuser les idées, le patrimoine, l'art et la culture des communautés noires montréalaises et canadiennes. Il offre un lieu accessible dédié à la collectivité, favorisant le développement culturel, le dialogue et la participation citoyenne.

En février 2026, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble « PPCMOI » autorisant l'agrandissement et l'occupation de l'immeuble situé au 3450, rue Saint-Urbain par le CCAM a été adopté. Ce projet permet l'implantation de certains usages relevant des familles « équipements collectifs et institutionnels » et « commerces », ainsi que l'aménagement d'une aire de livraison sur le terrain du 125, rue Sherbrooke Ouest, en dérogation à certaines dispositions du Règlement de lotissement (2012-07) et du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Le projet d'agrandissement entraîne des coûts importants. Pour aider l'organisme, l'arrondissement propose d'accorder un soutien financier en appliquant une réduction de 50 % des frais d'occupation applicables liés à l'utilisation temporaire du domaine public ainsi que des frais liés à l'étude du projet d'agrandissement et des frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment situé au 3450, rue Saint-Urbain.

Les sommes économisées par le CCAM pourront être réaffectées à la réalisation du projet, contribuant à sa qualité et à sa mise en œuvre.

L'arrondissement peut, en vertu de l'article 81 du Règlement sur les tarifs du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2026 (2025-11), accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 25 0023 - 2 février 2026 - Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement et l'occupation de l'immeuble situé au 3450, rue Saint-Urbain par le Centre culturel afro-canadien de Montréal, ainsi que l'aménagement d'une aire de livraison sur le terrain du 125, rue Sherbrooke.

DESCRIPTION

Réduire de 50 % les frais exigibles relatifs aux frais d'étude du projet d'agrandissement et des frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment ainsi que les frais liés à l'occupation temporaire du domaine public relativement à l'immeuble situé au 3450, rue Saint-Urbain, dans le cadre des travaux d'agrandissement du bâtiment.

La réduction visée au premier alinéa s'applique pour les travaux visés par la demande d'agrandissement numéro 3003636955, ainsi qu'aux frais d'occupation et de stationnement applicables liés à l'utilisation temporaire du domaine public pour ce projet durant l'année en cours. Il est à noter que les autres documents à fournir en vue de l'obtention du permis d'occupation temporaire du domaine public (planche de signalisation) et les dispositifs de signalisation requis pour les différentes occupations demeureront à la charge du requérant. Elle ne s'applique pas à aucune autre demande distincte, laquelle demeure assujettie à la tarification prévue à la réglementation en vigueur.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'édiction d'une ordonnance pour les raisons suivantes :

- L'organisme visé est à but non lucratif ;
- Le projet présente un caractère structurant pour le développement culturel, social et communautaire du secteur ;
- Le projet contribue à bonifier l'offre d'équipements collectifs et institutionnels sur le territoire de l'arrondissement ;
- Le projet favorise l'inclusion et la représentation des communautés noires ;
- Le projet accroît l'attractivité et l'animation du quartier ;
- L'arrondissement souhaite participer au montage financier du projet par une réduction des tarifs ;
- Les sommes ainsi allégées seront réinvesties dans la réalisation du projet, contribuant à sa qualité et à sa pérennité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais pour l'étude du projet d'agrandissement s'élèvent à 3 545 \$. La réduction serait de 1 772.50 \$.

Les frais relatifs à l'étude d'un projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes architecturales seront déterminés lorsque l'estimation des coûts des travaux associés à ces composantes sera finalisée.

Le montant associé à la réduction des frais d'occupation temporaire du domaine public pourra être connu au moment du dépôt de la demande en fonction de la surface requise, la durée d'occupation et des obstructions engendrées.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte d'une des priorités de Montréal 2030 : Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de

Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juillet 2026 : Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu MARSOLAIS
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme patrimoine et services aux entreprises

Le : 2026-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1260406005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics 2026

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés au tableau joint au dossier décisionnel;
3. D'édicter en vertu du *Règlement 2026-01 sur le bruit, article 34* , une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-18 16:11

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1260406005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.

On entend par :

Domaine public : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terrains et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

Événement public : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Un événement public peut être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 250167 - 1260406004 - 1 juin 2026 - Ordonnances relative à la programmation d'événements publics

CA26 250133 - 1260406001 - 4 mai 2026 - Ordonnances relative à la programmation d'événements publics et du programme de soutien aux actions culturelles 2026

CA26 250032 - 1265523002 - 2 février 2026 - Ordonnances relative à la programmation d'événements publics

DESCRIPTION

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public temporairement pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes :

- Événements publics :
- 6 événements entérinés
 - 5 événements ratifiés

Pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement 2026-01 sur le bruit, article 34;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3

et 8:

- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau et, en ce sens, les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et en équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements publics ont des impacts positifs significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns : une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts-affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de chacun des événements sont indiquées sur l'autorisation intitulé *Autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui coassure la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur est responsable de ses opérations de communication. Ce dernier peut ainsi annoncer son événement par différents médias : dans les quotidiens, les journaux locaux et les médias sociaux.

Il est également responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les rues concernées et les heures de fermeture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les responsables du dossier, l'endosseur, la directrice de direction ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Olivier HENRI
Agent de projet promotion événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-17

Pierre-Luc LORTIE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1268950002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant d'autoriser une murale sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest.

ÉDICTER UNE ORDONNANCE PERMETTANT D'AUTORISER UNE MURALE SUR LE BÂTIMENT SIS AU 1, BOULEVARD SAINT-JOSEPH OUEST.

ATTENDU que l'article 526 du Règlement d'urbanisme permet au conseil d'arrondissement d'autoriser, par ordonnance, des enseignes à des fins publiques, culturelles, touristiques ou sociocommunitaires pour une période déterminée;

ATTENDU que la murale contribuera au rayonnement métropolitain des initiatives d'art urbain tout en soutenant la vitalité artistique du quartier;

ATTENDU que la murale aura un impact limité sur la valeur architecturale du bâtiment, puisqu'elle sera imprimée sur vinyle et affichée sur une façade secondaire, ce qui permettra de conserver les composantes architecturales distinctives de l'immeuble.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'accorder, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (01-277), une ordonnance autorisant la réalisation de la murale sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest pour une période de 5 ans.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-19 14:50

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1268950002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant d'autoriser une murale sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des articles 49.2 et 49.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), il est interdit de peindre une façade en brique. Cependant, une murale peut être autorisée, par voie d'ordonnance, lorsqu'elle est réalisée à des fins publiques, culturelles, touristiques ou sociocommunitaires, et ce, pour une période déterminée. Le présent dossier vise à édicter une ordonnance relative à une murale temporaire pour une durée de 5 ans, sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest. Cette murale sera réalisée durant l'été 2026, par l'artiste La Charbonne. Le propriétaire du bâtiment s'engage à entretenir la murale et à détenir une police d'assurance en responsabilité civile d'un minimum de 2 millions de dollars. La réalisation de la murale est conditionnelle à la réception du financement souhaité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Autoriser, par ordonnance, la réalisation de la murale sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest, création qui sera réalisée en 2026.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la réalisation des murales et recommande l'adoption de cette ordonnance pour les raisons suivantes :

- Cette murale contribuera au rayonnement métropolitain des initiatives d'art urbain tout en soutenant la vitalité artistique du quartier;

- La murale aura un impact limité sur la valeur architecturale du bâtiment, puisqu'elle sera imprimée sur vinyle et affichée de façon non permanente sur une façade secondaire, ce qui permettra de conserver les composantes architecturales distinctives du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

sans objet

MONTRÉAL 2030

Voir la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée :

- 06 juillet 2026 : Adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathias LOSCO
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-19

Simon S LEMIEUX
Chef de division - Urbanisme patrimoine et
services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1267896006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal à l'automne 2026. Édicition des ordonnances afférentes

Il est recommandé, pour tous les dossiers détaillés au tableau joint au dossier décisionnel:

- D'approuver, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (2025-19), le calendrier des promotions commerciales;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public durant les promotions commerciales;
- D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de voies de circulation;
- D'édicter en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du Plateau-Mont-Royal (2026-01, article 34) , une ordonnance permettant la musique d'ambiance sur des cafés-terrasses;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant la tenue d'activités commerciales;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (P-12.2), une ordonnance permettant le marquage de la chaussée à la craie et à la peinture écologique et soluble.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-24 16:28

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1267896006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal à l'automne 2026. Édiction des ordonnances afférentes

CONTENU**CONTEXTE**

Les Championnats du Monde Route UCI 2026 se dérouleront du 19 au 27 septembre 2026. Ils sont un des plus importants événements sportifs à Montréal depuis les Jeux olympiques de 1976. Les 13 épreuves présentées permettront de voir à l'œuvre plus de 1 000 athlètes hommes et femmes, en plus d'accueillir plus de 5 000 membres d'équipes, officiels, employés de l'UCI et invités provenant de plus de 75 pays.

À cette occasion, les SDC de l'arrondissement et certaines rues commerçantes non organisées en SDC misent sur des événements de nature promotionnelle pour mettre en valeur leur rue, leurs membres et leur offre en biens et services.

En effet, les artères commerciales de l'arrondissement vont être affectées à la fois par un achalandage accru de visiteurs vers le parc Jeanne-Mance et le parcours des courses, mais aussi par des entraves à la mobilité, notamment sur la rue Saint-Laurent et la rue Saint-Denis.

Bien que l'arrondissement privilégie habituellement un étalement des activités promotionnelles pour des raisons logistiques, leur tenue en parallèle pendant l'UCI permettrait de renforcer l'animation à l'échelle de l'arrondissement, de maximiser les retombées économiques et de mutualiser certains efforts, notamment en communication.

Le présent dossier décisionnel propose donc d'approuver le calendrier et d'édicter les ordonnances autorisant les dérogations réglementaires nécessaires à la création d'une expérience urbaine et ludique pour les promotions commerciales qui se tiendront sur le territoire pendant l'UCI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 250136- Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal en 2025. Édiction des ordonnances afférentes (1267896003)

CA26 250065- Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal en 2025. Édiction des ordonnances afférentes (1267896001)

CA25 250339 - Avis de motion et adoption du Règlement sur les promotions commerciales (2025-19) abrogeant et remplaçant le Règlement RCA PMR 2021-04 (1257896013)

CA25 250076 - Adoption du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal en 2025. Édiction des ordonnances afférentes (1250318002)

DESCRIPTION

Conformément au Règlement sur les promotions commerciales (2025-19), les SDC et associations commerçantes ont été invitées à déposer leurs demandes de promotion commerciale auprès de l'arrondissement.

En date du 22 juin, les quatre projets de promotion commerciale suivants ont été déposés par les SDC du territoire:

Demandeur	Événement	Territoire	Fermeture Rue	Dates Promotion	Date Montage	Date Démontage
SDC Avenue du Mont-Royal	Foire commerciale 3	St-Laurent à Resther	Piétonnisation	24 au 27 septembre	24/09 de 7 à 8h	27/09 de 18 à 23h
		Resther à de Lorimier	non	24 au 27 septembre	s.o	s.o
SDC Saint-Denis	UCI sur Saint-Denis	des Pins à Gilford	entraves UCI, de 7h à 17h	17 au 27 septembre	15 septembre 9h-19h	28 septembre 9h-19h
SDC Laurier Ouest	Promotion commerciale pendant la course UCI	De Clark à Hutchison	Non	19-27 septembre	chaque jour de 9 à 11h	chaque jour à la fermeture du commerce
SDC Boulevard Saint-Laurent	Championnats du monde route 2026- Bd Saint-Laurent	Prince-Arthur à Rachel	entraves UCI, de 7h à 17h	19-20 septembre	chaque jour 8h30-9h00	chaque jour 16h30-17h00
		Sherbrooke à Prince Arthur et Rachel à Laurier	Non	19-20 septembre	chaque jour 8h30-9h00	chaque jour 16h30-17h00

Chacun des projets proposés au calendrier requiert que des ordonnances soient édictées pour leur permettre d'offrir l'expérience urbaine recherchée sans contrevenir à la réglementation en vigueur.

En regard de l'évaluation des besoins formulés par les associations commerçantes, et afin d'assurer la conformité des diverses activités d'animation, d'occupation du domaine public et d'offre commerciale prévues, la DDTÉT recommande, pour chacun des événements identifiés au tableau en pièce jointe, l'édition d'ordonnances afin de déroger aux règlements suivants :

- **Règlement sur l'occupation du domaine public, articles 3 et 19 :** déterminer la période d'occupation autorisée du domaine public;
- **Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), articles 1 et 3 :** autoriser les fermetures de rue dans le cadre des entraves rendues nécessaires par l'organisation de l'UCI;
- **Règlement sur le bruit à l'égard du Plateau-Mont-Royal (2026-01, article 34) :** permettre la diffusion de musique d'ambiance sur les cafés-terrasses;
- **Règlement sur l'occupation du domaine public (C.O-0.1), article 40.4:** autoriser la prolongation des heures d'exploitation des cafés-terrasses ;
- **Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (P-1):**

- ◊ Article 3 : permettre la vente et la consommation d'alcool sur le domaine public;
- ◊ Articles 6 et 7 et 8 : permettre l'étalage et la vente de biens et services, l'exposition de matériel publicitaire (panneaux sandwiches), la sollicitation et la distribution d'échantillons et de bouchées, la préparation et la vente d'aliments sur les domaines publics et privés;
- ◊ Article 7.1 : permettre l'activité de musicien ambulant, de bateleur, de sculpteur de ballons, de maquilleur artistique et autres activités d'animation du même type sur le domaine public.
- **Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (P-12.2)**, article 7: autoriser le marquage de la chaussée à la craie et à la peinture écologique et soluble.

JUSTIFICATION

Les promotions commerciales contribuent à dynamiser le secteur commercial et représentent une source de revenu significative pour les établissements d'affaires qui en sont membres. Dans le cadre de l'UCI 2026, les promotions commerciales sont un levier de mitigation des entraves imposées par la course, tout en offrant aux visiteurs et citoyens une expérience améliorée de l'événement sportif.

L'expertise dont les associations de commerçants font preuve pour animer la rue, créer une expérience urbaine unique et greffer une programmation culturelle de qualité leur permet d'attirer, d'année en année, une foule croissante qui inclut aussi des passants, des excursionnistes et des touristes, contribuant au rayonnement du Plateau-Mont-Royal.

Les ordonnances à adopter permettent des dérogations réglementaires qui sont essentielles à leur tenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision positive de ce conseil à l'égard du calendrier et des ordonnances permettra aux associations de commerçants de conclure les ententes avec leurs fournisseurs et leurs commanditaires et de donner le feu vert aux engagements financiers de leurs membres pour acquérir les équipements, le matériel et embaucher le personnel requis.

Sans l'édition des ordonnances présentées dans le sommaire, la tenue de promotions commerciales animées, prisées et appréciées des résidents de l'arrondissement ne pourrait répondre aux attentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une collaboration continue est en place entre la Division des relations avec les citoyens et des communications et chacune des associations impliquées dans les piétonnalisations et les promotions commerciales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Production d'un sommaire additionnel (1267896007) pour appuyer la demande de prolonger les heures d'accueil dans les établissements commerciaux durant les promotions commerciales auprès du conseil de la Ville de Montréal.
- Émission des permis autorisant la tenue de la promotion commerciale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric DIAS, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

Le : 2026-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1267896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal de prolonger les heures d'ouverture des commerces du Plateau-Mont-Royal lors des promotions commerciales de l'automne 2026

VU les périodes de prolongation d'horaires d'ouverture des commerces qui ont été demandées pour des promotions commerciales devant se tenir en 2026 dans le Plateau-Mont-Royal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est recommandé :

De recommander au conseil de la Ville d'accorder une dérogation sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux de son territoire, sur les tronçons de rue, aux dates et aux heures identifiés ci-dessous :

Demandeur	Événement	Territoire	Dates promotion	Extension des horaires des commerces
SDC Avenue du Mont-Royal	Foire commerciale 3	St-Laurent à de Lorimier	24 au 27 septembre	23 h
SDC Saint-Denis	UCI sur Saint-Denis	des Pins à Gilford	17 au 27 septembre	23 h
SDC Laurier Ouest	Promotion commerciale pendant la course UCI	De Saint-Laurent à Hutchison	19 au 27 septembre	22 h
SDC Boulevard Saint-Laurent	Championnats du monde route 2026- Bd Saint-Laurent	Sherbrooke à Laurier	19 au 20 septembre	23 h

Association des commerçants de l'avenue Duluth	UCI 2026- Duluth	Saint-Laurent à Saint-Hubert	19 au 27 septembre	23 h
---	------------------	------------------------------	--------------------	------

Signé par Mélissa CORMIER Le 2026-06-25 15:39

Signataire :

Mélissa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267896007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal de prolonger les heures d'ouverture des commerces du Plateau-Mont-Royal lors des promotions commerciales de l'automne 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Le 21 septembre 2017 est entrée en vigueur la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi confère notamment à la Ville certains pouvoirs liés à l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. Depuis cette date, le conseil municipal peut déterminer les heures d'admission de la clientèle dans les commerces de son territoire lors d'événements spéciaux.

Ainsi, toute demande de prolongation formulée par une association de commerçants dans le cadre d'un événement ou d'une promotion doit être validée par l'arrondissement et faire l'objet d'une résolution recommandant au conseil municipal d'accorder la dérogation.

En complément de l'adoption des promotions commerciales et des ordonnances afférentes (GDD 1267896006), le présent sommaire vise à adopter une résolution confirmant l'appui de l'arrondissement à la demande des associations de commerçants et des SDC de son territoire de prolonger les horaires d'ouverture des commerces durant les promotions commerciales devant se tenir pendant les Championnats du Monde Route UCI 2026, et à recommander au conseil municipal d'accorder la dérogation requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1267896006 – CA du 6 juillet 2026 - Approbation du calendrier des promotions commerciales à se tenir sur Le Plateau-Mont-Royal à l'automne 2026, édicton des ordonnances afférentes.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est autorisée à prolonger les heures d'admission dans les commerces de son territoire dans le cadre de ce qu'elle reconnaît comme étant un événement. Les promotions commerciales et l'UCI répondent à cette définition. La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTÉT) confirme que la demande des SDC est conforme aux orientations économiques de l'arrondissement et recommande que le

conseil appuie la dérogation sollicitée.

En conséquence, il est proposé que le conseil de l'arrondissement recommande au conseil municipal d'autoriser la prolongation des horaires d'ouverture des commerces conformément au tableau ci-dessous:

Demandeur	Événement	Territoire	Dates promotion	Extension des horaires des commerces
SDC Avenue du Mont-Royal	Foire commerciale 3	St-Laurent à de Lorimier	24 au 27 septembre	23 h
SDC Saint-Denis	UCI sur Saint-Denis	des Pins à Gilford	17 au 27 septembre	23 h
SDC Laurier Ouest	Promotion commerciale pendant la course UCI	De Saint-Laurent à Hutchison	19 au 27 septembre	22 h
SDC Boulevard Saint-Laurent	Championnats du monde route 2026- Bd Saint-Laurent	Sherbrooke à Laurier	19 au 20 septembre	23 h
Association des commerçants de l'avenue Duluth	UCI 2026- Duluth	Saint-Laurent à Saint-Hubert	19 au 27 septembre	23 h

JUSTIFICATION

En 2024, la Ville de Montréal a adopté sa politique de la vie nocturne, qui vise notamment à renforcer les activités nocturnes à l'occasion d'événements. Cet appui à la demande des SDC et des associations volontaires de commerçants est un atout additionnel pour contribuer au dynamisme de nos rues commerçantes et à l'attractivité de notre arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une collaboration continue est en place entre la Division des relations avec les citoyens et des communications et chacune des associations impliquées dans les piétonnalisations et les promotions commerciales. Les stratégies de communication en place comprennent la publication de bulletins et de communiqués, tant sur le fil de presse que dans les médias sociaux, l'infolettre et sur le site Web. La complémentarité avec les stratégies mises en œuvre par les SDC et chacune des associations volontaires est ainsi assurée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 août 2026: conseil municipal;

- 19 au 27 septembre 2026: UCI 2026 et tenue des promotions commerciales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thomas PELTIER, Service de la culture_des sports et des loisirs
Eric DIAS, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Simon S LEMIEUX
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

Le : 2026-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

**Dossier # : 1261059001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du paragraphe 6 de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de retirer trois (3) cases tarifées sur la rue Fullum, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite apaiser la circulation routière sur la rue Fullum et bonifier ses aménagements cyclables;

ATTENDU QUE l'Agence de mobilité durable (AMD) a émis un avis favorable au retrait de cases de stationnement tarifées;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et de la mobilité a émis un avis favorable sans condition à ces retraits de places tarifées;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit autoriser, par résolution, le retrait de cases de stationnement tarifées sur son territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut, par résolution, désigner où seront retirés les parcomètres;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser le retrait des trois (3) cases de stationnement tarifées PK492, PK495 et PK496 situées sur la rue Fullum, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la terrasse Guindon.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-26 07:47

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1261059001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du paragraphe 6 de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de retirer trois (3) cases tarifées sur la rue Fullum, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite apaiser la circulation sur la rue Fullum, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Sherbrooke Est, notamment par l'amélioration des aménagements cyclables existants et la modification du sens de la circulation sur ce tronçon.

À la suite de l'analyse des patrons de circulation, des conditions de déplacement, de la sécurité routière et de l'accessibilité, l'arrondissement privilégie la mise en œuvre d'un scénario de circulation à sens unique vers le sud. Celui-ci prévoit l'aménagement d'une piste cyclable en direction nord ainsi qu'une piste cyclable en direction sud, afin d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo. Cette option permet de sécuriser les déplacements actifs tout en limitant les impacts sur le stationnement résidentiel. Toutefois, l'ajout de zones où l'arrêt est interdit en tout temps est nécessaire à certains endroits, notamment à proximité d'espaces de stationnement tarifés.

L'Agence de la mobilité durable (AMD) a déjà émis un avis favorable à l'égard de ce projet.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a émis un avis favorable à l'égard de ce projet.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à autoriser le retrait de cases de stationnement tarifées sur la rue Fullum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 25 0166 séance du lundi 1er juin 2026 - Ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Fullum entre l'avenue Laurier Est et la rue Sherbrooke Est (1260341005)

DESCRIPTION

Afin d'optimiser l'utilisation des espaces de stationnement sur rue et d'assurer un meilleur roulement, il est proposé de retirer trois (3) cases de stationnement tarifées sur rue.

Plus précisément, il est recommandé de retirer les cases de stationnement tarifées

PK492, PK495 et PK496 situées sur les côtés est et ouest de la rue Fullum, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la terrasse Guindon.

JUSTIFICATION

Les cases de stationnement visées ne peuvent être maintenues aux endroits où l'arrêt doit être interdit en tout temps afin d'assurer la sécurité et la fluidité des déplacements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'Agence de mobilité durable, le retrait de ces cases de stationnement tarifées entraînera une perte de revenus annuels estimée à 6 578,58\$ \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature. Le dossier n'est pas susceptible d'accroître ou réduire les émissions de GES, il ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et ne sert pas à lutter contre toutes formes de discrimination puisqu'on parle de tarification d'espaces déjà dédiés au stationnement de véhicules sur la chaussée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra d'améliorer la sécurité des déplacements actifs sur la rue Fullum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le retrait des panonceaux de l'AMD ne fera pas l'objet d'une opération de communication spécifique. L'arrondissement informera toutefois l'AMD de la date de mise en sens unique de la rue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rédaction du dossier décisionnel délégué pour ajuster la signalisation de stationnement : juin 2026;
- Conception et transmission de l'ordre de travail pour l'installation de la signalisation : juillet 2026;
- Retrait des panonceaux par l'AMD : août 2026;
- Installation de la signalisation par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie: août 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Avis du Service de l'urbanisme et de la mobilité (copie intégrale de la fiche d'évaluation fournie par le service de l'Urbanisme et Mobilité de la Ville de Montréal)

En vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements* (08-055) et au vu des informations qui lui ont été soumises par l'arrondissement et l'Agence de mobilité durable concernant les interventions au présent dossier, le Service de l'urbanisme et de la mobilité émet un avis

[favorable / défavorable]

[sans condition / conditionnel à la mise en place des interventions suivantes: ____].

Date: 2025-06-25

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marina FRESSANCOURT, Agence de mobilité durable

Lecture :

Marina FRESSANCOURT, 17 juin 2026
Manon PAWLAS, 17 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie OUELLETTE
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2026-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
études techniques



Dossier # : 1263945009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifications à la structure organisationnelle au sein de la Division des sports, loisirs et installations, sous la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

D'approuver les modifications à la structure organisationnelle au sein de la Division des sports, loisirs et installations, sous la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2026-06-16 13:38

Signataire : Arnaud BUDKA

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1263945009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifications à la structure organisationnelle au sein de la Division des sports, loisirs et installations, sous la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'analyse des besoins de sa structure et pour faire suite à la décision DA2268011023, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social procède à la création de la section Sports et installations sous la division des Sports, loisirs et installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La création de la section *Sports et installations* s'inscrit dans la continuité logique de la restructuration amorcée en 2025, notamment avec la création du poste de chef(fe) de section – sports, loisirs et développement social. Elle vise à assurer une répartition plus équilibrée de la charge de travail, laquelle s'est accrue de façon significative en raison, entre autres, de l'augmentation du nombre d'installations à gérer, de la réouverture de l'aréna Saint-Louis et de la reprise de certains mandats, dont la gestion des installations auparavant assumée par le SGPI.

La section *Sports et installations* assume déjà la gestion de l'ensemble des installations relevant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. À ce titre, elle est responsable notamment de l'entretien des infrastructures (incluant la gestion des effectifs dédiés), du cadre bâti, de la sécurité et du contrôle des accès, du traitement des demandes, de la cohabitation avec les partenaires ainsi que, dans certains cas, de la programmation.

JUSTIFICATION

Dans ce contexte, la création formelle de cette section devient essentielle afin de structurer adéquatement les responsabilités, renforcer la capacité organisationnelle et assurer une gestion efficiente, cohérente et durable des installations. Elle permettra également de soutenir la qualité des services offerts à la population et de mieux répondre aux exigences

croissantes liées à l'exploitation et au développement des infrastructures.

Ainsi, la mise en œuvre de la nouvelle structure proposée requiert les modifications indiquées ci-dessous :

Création de la Section « Sports et installations » au sein de la Division des sports, loisirs et installations dans laquelle le centre de responsabilité 303465 sera transféré

Transfert du poste 84652 d'agent de développement (code d'emploi 700700) dans le centre de responsabilité 303431.

Transfert du poste 103339 d'agent de liaison (code d'emploi 700840) dans le centre de responsabilité 303431.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La création de la section « Sports et installations » n'entraîne aucune augmentation au budget de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présente restructuration a déjà fait l'objet de communications particulières qui visaient à amorcer le travail de collaboration inhérent à ce changement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moustafa BOUDOUMI, Le Plateau-Mont-Royal
Marie-Lou LABISSIÈRE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Marie-Lou LABISSIÈRE, 17 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moustafa BOUDOUMI
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2026-06-16



Dossier # : 1267566008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2026

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2026, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par MéliSSa CORMIER Le 2026-06-19 08:54

Signataire :

MéliSSa CORMIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267566008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benita DEGBOE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Karen LOKO
secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements